

La villa Floriacus et la présence de l'abbaye des Fossés en Rémois durant le haut moyen âge*

Le 20 juin 867, le roi Charles le Chauve donna aux moines du monastère des Fossés¹, un manse domanial *in quadam villa, in Remensi comitatu sita, cui est vocabulum Floriacus* avec une *curtis*, sept manses ingénuelles et sept manses serviles, « en considération de l'état de nécessité dans lequel les avaient plongé les invasions normandes ». Les biens situés en Rémois devaient servir d'assistance et de refuge².

Ces biens ont fait l'objet après leur donation d'une description dans le polyptyque de l'abbaye des Fossés. Ce document n'est pas daté, mais son éditeur le plus récent, Dieter Hägermann, situe très probablement sa rédaction originelle entre 868 et 878. Ultérieurement, le texte du polyptyque a été copié dans une Bible (Codex Paris Lat. 3), conservée à l'abbaye des Fossés, provenant probablement de sa « fille », l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, qui l'aurait reçue de son bienfaiteur, le comte du Maine, Rorgon, dans la première moitié du IX^e siècle. L'objectif de cet article est de resituer les conditions de rédaction et de copie du polyptyque des Fossés dans le cadre des relations des deux communautés bénédictines, d'examiner la valeur de la datation proposée par Hägermann et d'identifier les possessions de l'abbaye des Fossés en Rémois³.

1. les relations entre l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire et l'abbaye des Fossés au IX^e siècle

Fondée comme abbaye royale au VII^e siècle sous la dédicace de Notre-Dame et des saints Pierre et Paul⁴, l'**abbaye des Fossés** était en ruine et

* Publication originale: "La villa Floriacus et les biens de l'abbaye des Fossés en Rémois", *Revue belge de Philologie et d'histoire*, 82, 2004, pp. 809-838. © Jean-Pierre Devroey. Je tiens à remercier mes collègues et amis Alain Dierkens et Jean-Marie Sansterre pour leurs conseils et leur lecture attentive et critique de cet article.

¹ Aujourd'hui Saint-Maur-des-Fossés, Val-de-Marne, chef-lieu de canton.

² "... *considerantes eorum non modicas necessitates, propter infestationem scilicet Christiani nominis Nortmannorum, complacuit (...) in quadam villa, in Remensi comitatu sita, cui est vocabulum Floriacus, mansum unum indominicatum cum corte et structura, viridiario et orto, vineis, pratis, terris et concidibus, quo aspiciunt mansi ingenuiles septem et serviles septem, proculque inde miliario nono in curte Rucunico mansos ingenuiles quattuor, in Mastiaco mansum unum, atque a Floriaco miliario tertio terra arabili bunuaria triginta octo, necnon et ab eadem villa miliario octavo terra arabili bunuaria triginta duo ac dimidium praedicto abbati vel fratribus ad refugium tradere ac delegare.* G. Tessier, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, t. 2, Paris, 1943, n° 299 (20 juin 867), pp. 156-158 (cité Tessier). D'autres dépendances de ce manse domanial de *Floriacus* étaient situées dans la *Curtis Rucunicus* (4 manses ingénuelles), à neuf milles de distance ; à *Mastiacus* (1 manse ingénuelle) ; et dans deux grands blocs de terres arables, distants de trois milles (38 bonniers) et de huit milles (32,5 bonniers) de *Floriacus*.

³ *Das Polyptychon und die Notitia de Areis von Saint-Maur-des-Fossés. Analyse und Edition*, ed. D. Hägermann, A. Hedwig, Sigmaringen, 1990 (Beihefte der Francia, 23).

⁴ E. Ewig, « Der Petrus- und Apostelkult im spätrömischen und fränkischen Gallien », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 71, 1960, p. 325 (réédité dans E. Ewig, *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973)*, ed. H. Atsma, 2. Vol., München, 1979, t. 2, pp. 318-354 (Beihefte der Francia, 3/2).

désertée au début du IX^e siècle⁵. Dans le cadre de la réforme conduite par Benoît d'Aniane, sous l'égide de Louis le Pieux, le comte de Paris, Bégon, ami très cher et gendre du souverain⁶, s'appliqua à la restaurer sous la conduite de l'abbé Benoît (attesté entre juin 816 et mars 829)⁷, avant de la confier à l'Empereur. Le 20 juin 816, il obtint un diplôme d'immunité de Louis le Pieux pour la petite communauté⁸. Son statut privilégié d'abbaye royale est illustré, l'année suivante, par la présence des Fossés dans la liste des monastères impériaux, exemptés de l'ost et des dons annuels, qui ne devaient que des prières⁹. Il est permis de penser qu'au-delà de la protection royale, les Fossés eurent aussi une vocation d'abbaye familiale pour la puissante lignée des comtes de Paris, issus de Gérard (I^{er}), tout au long du IX^e et du X^e siècle. A Benoît succédèrent comme abbé des Fossés, Ingelbert (attesté entre le 25 août 833 et le 10 octobre 845), Einhard (attesté entre le 19 avril 847 et 13 janvier 859), Godefroid¹⁰ et Eudes¹¹. Sans jamais égaler l'opulence de ses puissantes

⁵ Je remercie vivement Étienne Gothier pour les informations communiquées à propos de l'histoire des abbayes de Glanfeuil et des Fossés à l'époque carolingienne. E. Gothier, *Le monastère de Saint-Maur-sur-Loire à l'époque carolingienne*, Bruxelles, 2001 (Mémoire de DEA en histoire de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge occidental). Il n'existe pas de monographie récente sur l'abbaye des Fossés. Pour une vue d'ensemble de l'histoire des Fossés, il faut donc recourir aux notices de dictionnaires spécialisés. H. Leclercq, « Saint-Maur-des-Fossés », *DACL*, t. 10 (1930), col. 2684-2696. G. Devailly, « Saint-Maur-des-Fossés », *Lexicon des Mittelalters*, t. 7, col. 1181-1182.

⁶ Bégon avait épousé la fille ou la sœur de Louis le Pieux, Alpaid. P. Depreux (*Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, 1997, n° 42, pp. 120-122 (Instrumenta, 1) retient comme la plus probable l'hypothèse de Léon Levillain, qui fait d'Alpaid, une fille de Louis le Pieux plutôt que de Charlemagne.

⁷ Cité pour la dernière fois le 5 mars 829.

⁸ La communauté devait être assez modeste, puisqu'on lui donne le nom de *coenobiolum*.

⁹ E. Lesne, « Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la *Notitia de servitio monasteriorum* », *Revue de l'Histoire de l'Eglise de France*, 6, 1920, p. 491. *Notitia de servitio monasteriorum* (817), ed. A. Boretius, *Capitula regum Francorum*, t. 1, 1^{ère} partie, Hanovre, 1881, n° 171, pp. 349-352 : *Haec sunt quae nec dona nec militiam dare debent, sed solas orationes pro salute imperatori vel filiorum eius et stabilitate imperii, numero XVII ... Monasterium Fossatus*.

¹⁰ Avant d'obtenir la crosse des Fossés, Godefroid avait été moine à Glanfeuil. Eudes de Glanfeuil, *Historia, Libellus*, p. 464 : *Godfredus venerandus abba Fossatensis monasterii (...)* qui prolixiori tempore sub regimine sanctae recordationis Teodradi in eodem sancto deguit coenobio. Il est attesté comme abbé des Fossés entre le 29 octobre 863 (*Gotfredi abbas* sans autre mention, comme souscripteur : Tessier, t. 2, n° 258, p. 85 ; 23 avril 864 : *Godfredus, monasterii Fossatensis abba* : Tessier, t. 2, n° 266, pp. 99-101) et le 17 mars 868 (Tessier, t. 2, n° 311, pp. 187-189). *Gallia Christiana*, t. 7, col. 286. Des éléments laissent à penser que Godefroid était proche des Rorgonides : dans un acte du 23 avril 864 pour les Fossés (Tessier, t. 2, n° 266, p. 101), l'archichancelier Louis (fils de Rorgon) intercède en sa faveur (*Hludowicus abba ambassiavit*) et dans deux autres diplômes (Tessier, t. 2, n° 310 et 311, pp. 185-189), c'est Gauzlin, demi-frère et successeur de Louis, qui a introduit ses demandes. E. Gothier, *Le monastère de Saint-Maur*, p. 37.

¹¹ Eudes apparaît comme abbé des Fossés parmi les ultimes signataires du privilège pour Saint-Denis délivré lors de la grande assemblée et du synode tenu à Pîtres et à Soissons en juin 862, mais comme l'indique le dernier éditeur, une partie au moins des souscriptions des actes synodaux ont été manifestement ajoutées postérieurement (W. Hartmann, *Die Konzilien der karolingischen Teilreiche 860-874*, Hannover, 1998, n° 10 C, p. 115 (MGH Concilia, 4). C'est évidemment le cas d'Eudes, qui ne fait jamais allusion à sa position d'abbé des Fossés dans ses œuvres (où il est présenté simplement comme abbé de Glanfeuil) et cite parmi ses sources, dans le prologue de la *Vita S. Mauri*, l'abbé des Fossés, Godefroid (*Godfridus venerandus Abbas Fossatensis monasterii*) à côté de son prédécesseur à Glanfeuil, feu l'abbé Teodrad (... qui [Godfridus] prolixiore tempore sub regimine sanctae recordationis, Theodradi

voisines, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis, le patrimoine des Fossés s'arrondit rapidement dans les années qui suivirent sa restauration par des donations dans l'Ile-de-France, le Maine et l'Anjou. On devait aussi trouver parmi les oblats et les moines des Fossés des rejetons des familles de la meilleure aristocratie franque, comme Gauzbert, frère du comte du Maine Rorgon, souche du groupe des Rorgonides¹².

C'est précisément Rorgon et son épouse, Bilechilde, qui entreprirent au début des années 830 de restaurer **Saint-Maur**, une petite abbaye ruinée par les temps, située à Glanfeuil sur les rives de la Loire¹³, avec l'intention d'y élire leur sépulture familiale¹⁴. Après des débuts hésitants, l'entreprise de Rorgon prit

in eodem sancto deguit coenobio). *Gallia Christiana*, t. 7, col. 286-287. Il est donc inutile d'imaginer un abbatiat d'Eudes aux Fossés avant l'arrivée des reliques de saint Maur dans la région parisienne, à l'automne 868 (*contra* O. G. Oexle, « Bischof Ebroin von Poitiers und seine Verwandten », *Frühmittelalterlicher Studien*, t. 2, 1969, p. 194). On peut s'interroger sur les raisons qui ont amené Charles le Chauve à appeler les moines de Glanfeuil, sur les chemins de l'exil depuis sept ans, à rejoindre l'abbaye mère des Fossés à la fin de 868, alors que le calme régnait dans l'Ile-de-France depuis 862. Il est permis de penser que le roi a tiré parti du décès de l'abbé Godefroid (cité pour la dernière fois le 17 mars 868 : Tessier, t. 2, n° 311, pp. 187-189) pour désigner Eudes, déjà abbé de Glanfeuil, à la tête de l'abbaye royale des Fossés. A cet égard, le récit d'Eudes ne met d'ailleurs pas en scène d'abbé aux Fossés lors de la réception du corps de saint Maur dans l'abbaye. Eudes apparaît comme abbé des Fossés dans deux documents vrais seulement : dans un diplôme royal du 5 mars 869 (Tessier, t. 2, n° 491, pp. 628-633) et en avril 869, parmi les souscripteurs au synode de Verberie, d'un acte confirmant une donation de Charles le Chauve à Saint-Vaast d'Arras, le 30 octobre 867 (W. Hartmann, *Die Konzilien*, n° 29B, p. 336). Il faut attendre le 6 novembre 886 pour voir citer un autre abbé des Fossés dans les sources. Dans le récit des *Miracula sancti Mauri* d'Eudes, la venue de Charles le Chauve aux Fossés, le 5 février 869, est le dernier événement historiquement daté.

¹² L'étude d'O. G. Oexle, *Bischof Ebroin von Poitiers*, constitue la meilleure étude prosopographique de la lignée des Rorgonides. Leur action dans l'Ouest de la France a été étudiée après lui par Hubert Guillotel, « Les temps des rois, VIII^e-X^e siècle », dans A. Chédeville, H. Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècles*, Rennes, 1984, pp. 191-404 ; J.-P. Brunterc'h, « Le duché de Maine et la marche de Bretagne », *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, 2 vol., Sigmaringen, 1989, pp. 29-127 (Beihefte der Francia, 16) ; J. Smith, *Province and the Empire. Brittany and the Carolingians*, Cambridge, 1992. L'étude récente de D. C. Jackman, « Rorgonid Right. Two Scenarios », *Francia*, 26, 1999, pp. 129-153, repose principalement sur une suite de conjectures onomastiques, qui démontreraient les liens familiaux de la lignée de Rorgon avec le chef viking Rorik et leurs prolongements dans une tige royale danoise et ses ramifications en Russie. D'après l'auteur, les Rorgonides auraient également eu des prétentions sur le royaume des Francs, par le mariage de Roger du Maine avec une fille de la lignée des Mérovingiens. Sa lecture nous laisse perplexe, d'autant que les hypothèses onomastiques laissent de côté les lemmatisations proposées par D. Geuenich. Voyez par exemple pour une liste de noms issus du domaine régional neustrien : Id. « Alphabetischer Gesamtindex und lemmatisiertes Personennamenregister », *Das Polyptychon von Saint-Germain-des-Prés. Studienausgabe*, éd. D. Hägermann, Köln, 1993, pp. 277 et sv. Dieter Geuenich ne retient pas l'analogie *Gauzfridus/Godfridus* postulée par Jackman (pp. 138-139) et donne : *gausfredus = gaut/frith ; gotfredus = god/frith*, etc.

¹³ Saint-Maur-sur-Loire à Glanfeuil, Maine-et-Loire, commune du Thoureil, canton de Gennes

¹⁴ Eudes de Glanfeuil, *Historia eversionis seu restorationis sancti coenobii, quod olim a beato Mauro nobiliter aedificatum ex antiquo Glannafolium nominatur*, éditée intégralement dans les AA SS, Janvier, t. 1, pp. 1051-1060 et partiellement par O. Holder-Egger, *Ex Odonis miraculis s. Mauri sive restauratione monasterii Glannafoliensis*, MGH SS XV 2, p. 461-472. Ed. AA SS, c. 19 : *Nam et locum tam suae tumulationis, quam conjugis et filiorum ceterorumque propinquorum idem nobilissimus comes illic decreverat eligendum*

un tour décisif, lorsqu'il décida de faire appel à l'abbé des Fossés, Ingelbert¹⁵, pour envoyer à Glanfeuil une petite colonie de moines, sous la conduite spirituelle de son propre frère, Gauzbert. En 833, Rorgon obtint de Louis le Pieux un diplôme qui confiait aux recteurs des Fossés la tutelle (*providentia*) de Saint-Maur-sur-Loire, afin d'y faire régner la vie régulière, sous la conduite d'un prévôt (Gauzbert) et d'un maître¹⁶. Cette union féconde¹⁷ fut toutefois de courte durée, car d'autres membres de la lignée des Rorgonides voyaient ces liens d'un mauvais œil. Entre 834 et 838, le comté d'Anjou avec les abbayes et les fiefs qui y étaient situés fut donné par Louis le Pieux à son fils Pépin I^{er}. C'est dans ces circonstances que l'abbaye de Saint-Maur fut donnée en bénéfice à l'ambitieux Ebroïn, futur évêque de Poitiers, qui était le *consanguineus* de Rorgon¹⁸. Par cette donation, « le monastère angevin était distrait du temporel de l'abbaye parisienne au profit du clerc Ebroïn, mais la *religio*, c'est-à-dire l'ordre monastique, était maintenue, puisque le moine des Fossés, Gauzbert, était placé à la tête de l'institution »¹⁹. Après la mort de Rorgon (841), Ebroïn n'eut de cesse de rompre les liens spirituels entre Saint-Maur et les Fossés²⁰. Le 31 mai 844, le propre fils de Gauzbert, Gauzlin fut ordonné comme premier abbé depuis la restauration de Glanfeuil²¹. Le 12 mars 845, il fit procéder à l'exhumation du corps de saint Maur²². En 847, Ebroïn obtint de Charles le

¹⁵ Eudes de Glanfeuil, *Historia*, éd. MGH, c. 3, p. 467. Ingelbert est cité pour la dernière fois comme abbé des Fossés, le 10 octobre 845. Tessier, t. 1, n° 76, p. 214.

¹⁶ E. Gothier, *Le monastère de Saint-Maur-sur-Loire*. Sur Glanfeuil au IX^e siècle, la meilleure étude est celle d'O. G. Oexle, *Bischof Ebroin*, pp. 138-210. Dominique Logna-Prat a donné une interprétation fine et stimulante sur la *Vita s. Mauri* et les implications idéologiques de sa lecture à Cluny dans « La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles », *Revue Bénédictine*, t. 102, 1992, pp. 135-191. On peut également avoir recours aux notices de dictionnaire consacrées à « Maur » et à « Glanfeuil ». R. Gazeau, « Glanfeuil », *DHGE*, t. 21 (1987), col. 141-145. J.-M. Bienvenu, « Glanfeuil », *Lexicon des Mittelalters*, t. 4, col. 1475-1476. T. de Morembert, « Maur », *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, t. 8, 1975, p. 946. P. d'Herbécourt, « Le Thoureil, Abbaye de Saint Maur », *Dictionnaire des églises de France. Belgique. Luxembourg. Suisse*, Paris, 1966-1971, t. 3, p. D159.

¹⁷ Le 26 octobre 835, le moine Gauzbert fit don aux Fossés de sa *villa* de Miré et obtint un diplôme de confirmation du roi Pépin I^{er}. L. Levillain, *Recueil des actes de Pépin I^{er} et Pépin II, rois d'Aquitaine (814-848)*, Paris, 1926, n° 22, p. 80.

¹⁸ Eudes de Glanfeuil, *Historia*, éd. MGH, c. 3, pp. 467-468 : *...Ludovicus Pipino filio suo (...) etiam Andegavensem contulit comitatum, cum abbatibus et fiefis in eodem pago sitis. Unde factum est, ut, consilio et hortatu illustris viris Rorigonis, Hebroinus, tunc adhuc flore juventutis, egregiae in clericatus pollens ordine, postea vero pontificali cathedra Pictavensi sublimatus aecclesia, locum hunc, de cujus restauratione sermo a nobis deducitur, sollempni donatione Pipini gloriosi regis percipere mereretur...*

¹⁹ L. Levillain, *Recueil des actes de Pépin I^{er} et Pépin II, rois d'Aquitaine (814-848)*, Paris, 1926, pp. XXI-XXIII.

²⁰ Sans le nommer, Eudes accuse Ebroïn d'avoir jeté au feu, après la mort de Rorgon, le diplôme de Louis le Pieux qui soumettait Glanfeuil aux Fossés et d'avoir forcé certains moines à y retourner. *Historia*, éd. MGH, c. 3, p. 468 : *quippe quia jam (...) fraudulenter abstracta atque igna mancipata fuerat ; ille aliquibus fratribus de supradicto monasterio retentis, ceteros locum suum jubet repetere.*

²¹ Eudes de Glanfeuil, *Historia*, éd. MGH, c. 3, p. 468 : *Eodem anno, pridie ante sanctum pentecosten, tercio Kalendas Junii, ordinatus est famulus Christi Gauzlinus primus abba post restaurationem monastici ordinis in coenobio Sancti Mauri (...)*. Sur Gauzlin, fils de Gauzbert, voyez les remarques de Tessier, t. 3, pp. 43-44.

²² C'est à cette occasion que fut découverte, aux dires d'Eudes de Glanfeuil (*Historia*, p. 468), un morceau de parchemin fort ancien et à demi effacé sur lequel on finit par déchiffrer ceci : « *Hic requiescit corpus beati Mauri, monachi et levitae, qui tempore Theodeberti regis in Galliam venit et XVIII^o kalendas february migravit a saeculo* ». L. Halphen, « La 'Vie de saint

Chauve un diplôme qui confirmait un prétendu diplôme de Louis le Pieux, qui lui aurait octroyé le monastère de Saint-Maur avec toutes ses dépendances *in jus proprietatis*. En même temps qu'il effaçait l'œuvre de Rorgon et de Bilechilde et l'empreinte des Fossés sur le monastère, Ebroïn confirmait sa mainmise sur Glanfeuil, en obtenant du roi que l'abbé ne puisse être choisi en dehors de la *progenies* rorgonide, malgré la *tuitio* royale et la libre élection²³. Gauzlin céda ensuite la crosse abbatiale à son propre frère, Teodrad (853-861)²⁴. La fin de l'abbatiate de Teodrad fut marquée par les méfaits des laïques qui ravageaient les domaines du monastère, et par les premières entreprises des Normands²⁵. Sous la conduite de leur abbé, Eudes, les moines de Saint-Maur allaient bientôt entamer de longues années de pérégrinations, qui ne les conduiraient finalement aux Fossés qu'en novembre 868²⁶.

2. Les moines des Fossés et de Glanfeuil dans la tourmente des invasions normandes (861-868)

En janvier 861, les Vikings, installés dans la basse vallée de la Seine à Oissel depuis 858, attaquèrent Paris et brûlèrent l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et Melun, ravageant tout le pays du confluent de la Seine et de la Marne. Charles le Chauve offrit au chef danois, Weland, une somme de 5000 livres d'argent pour attaquer ses congénères à Oissel. Les alliés temporaires de Charles le Chauve s'installèrent à Melun et à l'abbaye des Fossés, où ils se trouvaient encore en janvier 862²⁷. On ignore tout de la destinée des moines des Fossés durant les années 861 et 862. Sans doute les bâtiments monastiques des Fossés avaient-ils été pillés auparavant et abandonnés par les moines, puisque l'installation des Vikings à proximité de leur « abbaye familiale » n'a pas pu se faire sans l'assentiment du sénéchal Adalhard et de la reine Ermentrude, protecteurs des Fossés²⁸. Les religieux des grandes abbayes voisines avaient choisi l'exil, depuis plusieurs années souvent. Les moines de Saint-Germain-des-Prés, réfugiés au moins dès la fin de 857, d'abord à Combs-la-Ville²⁹, sur l'Yères, puis à Esmans³⁰, sur l'Yonne, avec reliques, mobilier et

Maur'. Exposé d'une théorie de M. Auguste Molinier », *Revue Historique*, t. 88, 1905, pp. 287-293.

²³ Tessier n° 97, t. 1, pp. 257-261. R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècles)*, essai d'anthropologie sociale, Paris, 1995, p. 49. Eudes de Glanfeuil, *Historia*, éd. MGH, c. 3, p. 468. E. Gothier, *Le monastère de Saint-Maur*, p. 22.

²⁴ H. Leclercq, *Glanfeuil*, col. 1310 et R. Le Jan, *Famille et pouvoir*, p. 445, qui renvoie aux études antérieures.

²⁵ Eudes de Glanfeuil, *Historia*, éd. MGH, c. 12, p. 471.

²⁶ Dans son récit, Eudes se contente de situer le début de l'exode des moines par l'expression : *Igitur nostro iam tempore (Ibidem, c. 13, p. 471)*. Le *Sermo de mirabilibus gestis sive de translatione corporis sanctissimi Mauri abbatis* (BHL 5779) est plus précis en affirmant qu'Eudes était à la tête de Saint-Maur lorsqu'il dut « abandonner aux barbares du Nord un monastère chèrement aimé ... ». Ed. *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in bibliotheca nationali Parisiensi*, Bruxelles, t. 1, 1889, pp. 260-264 (Subsidia Hagiographica, 2).

²⁷ **Annales de Saint-Bertin**, 861, p. 95. J. L. Nelson, *Charles the Bald*, London, 1992, pp. 204-206. S. Coupland, « The Frankish Tribute Payments to the Vikings and Their Consequences », *Francia*, 26, 1999, pp. 57-75, à la p. 61.

²⁸ J. L. Nelson, *Charles the Bald*, p. 176. Sur les liens entre les Fossés, la reine Ermentrude et Adalhard le Sénéchal, voyez les remarques suggestives d'E. Gothier, *Le monastère de Saint-Maur-sur-Loire*, pp. 36-37.

²⁹ Combs-la-Ville, Seine-et-Marne, canton de Brie-Comte-Robert.

trésor, s'enfuirent épouvantés dans leur autre domaine de Nogent l'Artaud sur la Marne³¹. Ils n'en revinrent qu'en juillet 863, une fois le calme revenu. Les clercs de Sainte-Geneviève s'étaient réfugiés à Marizy³² depuis 857 et ne regagnèrent Paris qu'en 862³³. A Saint-Denis, l'abbé Louis avait été fait prisonnier dans un coup de main des Vikings de la Seine à la fête de Pâques 858 (3 avril), avec son demi frère Gauzlin³⁴. Leur rançon coûta des sommes énormes. Un an plus tard, les moines de Saint-Denis quittèrent leur abbaye le 21 septembre 859 avec les reliques des saints Denis, Rustique et Eleuthère pour gagner Nogent-sur-Seine en Morvois³⁵. Ils y reçurent comme *locus refugii* le domaine de Marnay³⁶. Ils revinrent dans leur abbaye avant le grand acte de constitution de la mense conventuelle, le 19 septembre 862³⁷.

A l'automne 861, la grande peur des Normands avait gagné le Gâtinais : Loup de Ferrières s'était adressé aux moines de Saint-Germain d'Auxerre pour cacher chez eux les ornements les plus précieux de son église³⁸. Quelques mois plus tard, au printemps 862, la menace des Vikings entraîna les abbayes ligériennes et leurs reliques dans un exode général³⁹. Déjà chassés deux fois par les barbares, les moines de Noirmoutier avaient trouvé refuge à Cunault, non loin de Glanfeuil. Le 1^{er} mai 862, ils emportèrent avec eux les reliques de nombreux saints. Ils étaient accompagnés par les moines de l'abbaye toute proche de Saint-Florent de Glonne⁴⁰.

Le départ des moines de Glanfeuil avec la dépouille de leur saint patron coïncide-t-il avec celui de leurs voisins ? Eudes ne précise pas de date⁴¹. Les méfaits des Normands sur la Loire duraient depuis cinq années. Il est possible que leur départ ait eu lieu en 861. En effet, ils semblent avoir laissé sur place le corps de saint Vétérin, inhumé dans l'église paroissiale de Gennes, qu'ils

³⁰ Esmans, Seine-et-Marne, canton de Montereau.

³¹ Nogent-l'Artaud (Aisne, canton de Charly), situé au bord de la Marne. F. Lot, « La grande invasion normande de 856-862 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 69, 1908, pp.21-22 et 60.

³² Marizy-Sainte-Geneviève, Aisne, canton de Neuilly-Saint-Front.

³³ F. Lot, *La grande invasion normande de 856-862*, pp. 11-12 et 59.

³⁴ Il ne faut pas confondre ce second Gauzlin, archichancelier de Charles le Chauve, avec l'abbé de Saint-Maur-sur-Loire, fils de Gauzbert, qui était décédé au moment de la rédaction de la *Vita s. Mauri* achevée par Eudes de Glanfeuil au début de l'année 869. Gauzlin [II] était sans doute l'enfant que son père Rorgon, comte du Maine, avait voué à la vie religieuse au plus tard au début de 839, et donc le cousin germain de Gauzlin de Glanfeuil. Il grandit à Reims. Voir Tessier, t. 3, pp. 42-46.

³⁵ Nogent-sur-Seine, Aube, chef lieu de canton.

³⁶ Marnay, Aube, canton de Nogent-sur-Seine.

³⁷ F. Lot, *La grande invasion normande de 856-862*, pp. 36-37 et note 3 et p. 61.

³⁸ Loup de Ferrières, *Epistola*, 116. F. Lot, *La grande invasion normande de 856-862*, pp. 11-12.

³⁹ W. Vogel, *Die Normannen und das fränkische Reich bis zur Grundung der Normandie (799-911)*, Heidelberg, 1906, pp. 190-193.

⁴⁰ Saint-Florent-le-Vieil, abbaye devenue au X^e siècle une dépendance de Saint-Florent de Saumur, Maine-et-Loire, chef-lieu de canton.

⁴¹ Une chronique angevine de la fin du XI^e siècle indique l'année 862 : *Anno 862, ossa beati Mauri a loco sepulturae sunt effossa propter metum Nortmannorum : et prius per diversa loca aliquot annis deportata, tandem iussu Karoli regis in Fossatensi monasterio deposita sunt. Chronica Rainaldi archidiaconi Andecavensis* (†vers 1075), citée par H. Leclercq, *Glanfeuil*, col. 1311.

avaient reçue de Charles le Chauve en 845⁴². Les reliques de saint Vétérin sont cependant parvenues en Bourgogne par l'entremise des moines de Saint-Philibert, qui les auraient exhumées lors de leur exode commencé en mai 862⁴³. D'après le récit d'Eudes de Glanfeuil, les moines de Saint-Maur passèrent d'abord par Echémiré⁴⁴, puis séjournèrent durant une année et demi dans leur *villa* de *Merula*⁴⁵, dans l'Orne (861-862). Ils la quittèrent, car on les harcelaient sans cesse, de crainte que leur présence n'attirât sur le pays de nouvelles dévastations des païens. De là, ils arrivèrent jusqu'à la Saône, où le comte Eudes leur fournit un asile sur ses propres terres⁴⁶. F. Landreau a identifié ce domaine avec Saint-Maur-les-Buissons, dans le Jura au-delà de la Saône, dans le diocèse de Besançon⁴⁷. Maurice Chaume a toutefois soutenu que le *praedium inlustris viri Audonis comitis*, où les moines étaient arrivés en 862⁴⁸, était bien situé en deçà (*citra fluvium Ararim*) de la Saône, et non au-delà dans le Jura⁴⁹. Il est impossible de trancher. Quant au *comes Audo*, il s'agit très

⁴² Tessier n° 78, t. 1, pp. 219-225 : *quasdam res iuris nostris (...) in loco qui noncupatur Gena, ecclesiam constructam in honore sancti Veterini, quo ipse corpore requiescit (...)*. P. d'Herbécourt, « Saint Vétérin de Genes », *Dictionnaire des églises de France*, t. 3, p. D83-84.

⁴³ M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, 1^{ère} partie, *Histoire politique*, Dijon, 1925, pp. 335-340. Les reliques de saint Vétérin furent données, en même temps que celles de saint Léonard de Vendevre, au monastère de Corbigny, peu après l'élection de l'abbé de Saint-Philibert de Tournus, Gilon, au siège de Langres (*Ibidem*, p. 339 et n. 3 et 4).

⁴⁴ Echémiré, Maine-et-Loire, canton de Baugé.

⁴⁵ Le Mêle-sur-Sarthe, Orne, chef-lieu de canton. *Historia translationis sancti Mauri*, éd. AA SS, c. 38, p. 342 : *ad villam quae Merula nuncupatur, quam munifica largitate serenissimus rex Carolus ad suggestionem sancti pontifici Ebroini, Beato Mauro et ejus famulis (...) contulerat praeceptum (...) Ubi per annum integrum et dimidium, quanta valuimus hoc sancti viri corpus diligentia custodivimus.*

⁴⁶ *Historia translationis sancti Mauri*, éd. AA SS, c. 40, p. 342 : *Cum vero et illic creberrimis et improvisis paganorum deterreremur eruptionibus, hoc sancti viri corpus, citra fluvium Ararim a nobis deportatum, digno cum honore, prout temporis et loci permisit opportunitas, reconditum ac collocatum in fundo Audonis comitis est : ubi per tres semis annos custoditum (...)*.

⁴⁷ F. Landreau, « Les vicissitudes de l'abbaye de Saint-Maur aux huitième et neuvième siècles », *L'Anjou historique*, t. 5, 1905, pp. 347-348.

⁴⁸ L'édition des MGH signale les problèmes de chronologie que posent les deux versions de la lettre (L) et de la *Translatio* (T). L'indiction 10 indiquée dans (L) pour la donation du comte Eudes correspond à 862, alors que 863 couvre les indictions 11 et 12. Si on place le séjour durant un an et demi (T) des reliques à *Merula* après le printemps 862, l'arrivée dans la *villa* du comte Eudes doit se placer à la fin de 863 ou au début de 864. La donation du comte Eudes (862/863) aurait alors précédé l'arrivée des moines. Par contre, un date de départ plus précoce (861 ?) coïnciderait avec l'année 863.

⁴⁹ M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, pp. 336-337, note 4. M. Chaume se base sur ce qu'il dit être une « relation de la *Translatio S. Mauri*, légèrement différente (...) et qui d'après ses caractères paléographiques, doit remonter aux dernières années du neuvième siècle », découverte par R. Merlet (« Les comtes de Chartres », *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. 12, p. 49) à la Bibliothèque municipale de Chartres, ms. 89 : *Cum nullus jam uspiam refugii nobis tutus superesset locus ... cum corpore ejusdem sancti Mauri partes Burgundiae petere decrevimus. Cumque in praedium inlustris viri Audoni comitis, citra fluvium quem Ararim vocant, devenissemus, quod nobis, ob reverentiam et amorem sancti corporis sive etiam pro aeterna remuneratione, aliquandiu ad habitandum concesserat, benigno favore ibidem commorantium ac munifica largitate excepti, anno dominicae incarnationis DCCCLXIII, indictione X, digno cum honore, congruo illud et apto condidimus loco.* Il s'agit du texte de la lettre d'Eudes de Glanfeuil à l'archidiacre Adalmod du Mans. En latin classique, « *citra* » peut signifier « de ce côté, en deçà » ou « au-delà ». Eudes reste ambigu, puisqu'il écrit qu'après avoir installés les moines, il songea à regagner le sol paternel. Dans la scène suivante, il se met en scène lisant une lettre au bord de la rivière, quelques instants avant de découvrir dans la besace d'un pèlerin de retour de Rome, un vieux manuscrit, tout en loques,

probablement du puissant comte de Troyes-Chateaudun, Eudes (†870). Après sa rébellion contre Charles le Chauve en 858, qui lui fit perdre son comté de Troyes, Eudes, rentré en faveur en 861, semble avoir reçu des *honores* en Bourgogne⁵⁰. Il appartenait probablement au même groupe de parenté (issu du duc Thierry des Ripuaires) que son prédécesseur à Troyes, le comte Aléran [I^{er}], dont la fille Théodrade épousa le roi Eudes⁵¹. Les patronymes Theodrad et Eudes font le lien entre les Rorgonides (dans le chef des deux derniers abbés de Glanfeuil), le comte Eudes et les « Thierry ». Ces indices permettent de penser que le comte Eudes avait des motifs familiaux pour accueillir l'abbé Eudes et ses moines dans une de ses propriétés⁵².

Après trois demi années⁵³ (864 ?), les pérégrinations de saint Maur ont repris. Eudes de Glanfeuil ne mentionne plus d'étapes avant l'arrivée des moines, appelés par Charles le Chauve à se réfugier aux Fossés, le 13 novembre 868⁵⁴. Quelle que soit la chronologie choisie, il y a là un vide de deux à quatre ans, dans le récit de la *Translatio*, entre le départ des rives de la Saône et l'arrivée aux Fossés. Maurice Chaume pense que les moines de Glanfeuil ont pu vouloir rejoindre leur monastère primitif, sur les rives de la Loire et, à défaut, séjourner à Saint-Savin-sur-Gartempe⁵⁵, en Poitou, où se trouvait un monastère auquel sa forte position sur la Gartempe permit de résister à toutes les bandes de Normands jusqu'en 878. Mais cette tradition n'a été

contenant d'une écriture antique, les vies de saint Benoît et de ses cinq disciples, Honorat, Simplicius, Théodore, Valentinien et Maur : *Ordinatis igitur fratribus, prout rei suppetebat oportunitas, qui sacro thesauro inherentes debito famulatu inservirent, liberi et expediti paternum censuimus solum repetendum. Et cum iam propinqua littora prefati fluminis legeremus... Epistola Odonis abbatis monasterii quod ex antiquo Glannafolium appellatur ad Adalmodum*, éd. MGH, p. 463.

⁵⁰ J. L. Nelson, *Charles the Bald*, p. 196.

⁵¹ R. Le Jan, « Structures familiales et politiques au IX^e siècle : un groupe familial de l'aristocratie franque », *Revue Historique*, t. 265/2, pp. 289-333, aux pp. 312-317 et *Famille et pouvoir dans le monde franc*, pp. 213 et 256, note 230 : Aléran I^{er} était probablement le petit-fils de Waldrade (fille du duc Thierry des Ripuaires), tout comme Eudes de Troyes-Châteaudun. Eudes de Troyes-Châteaudun et son frère Robert Portecarquois sont très probablement les fils de Guillaume de Blois. Ces personnages se rattachent également à la famille des Robertiens. Voir K. F. Werner, « Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums (9-10 Jhr.) », *Die Welt als Geschichte*, 1958, pp. 256-289, 1959, pp. 146-193 et 1960, pp. 87-119.

⁵² Le lien entre l'abbé Eudes et les Rorgonides peut être seulement inféré de la transmission de la crosse de Glanfeuil au sein du groupe familial. Voir ci-dessus, note 17 à 20.

⁵³ Le séjour des reliques sur les bords de la Saône a duré *tres semis annos* : trois demi années (et non trois ans et demi comme on l'a parfois écrit !), ce qui nous amène au plus tôt en 864, année où la crainte des Normands se fait sentir en Bourgogne : l'évêque d'Autun fait transporter le corps de sainte Reine d'Alise à l'abri des murailles du monastère de Flavigny ; l'évêque de Langres préside au transfert des reliques de saint Vorles dans l'intérieur du *castrum* de Châtillon-sur-Seine. M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, pp. 337-338.

⁵⁴ L'évêque de Paris, Enée, portant le corps de saint Maur sur ses épaules jusqu'à l'autel des Saints-Apôtres dans l'église abbatiale des Fossés, le déposa dans un coffre de fer, le 13 novembre 868. A son retour de Bourgogne, le 5 février 869, Charles le Chauve vint prier devant le corps de saint Maur, et quelques jours plus tard, se trouvant à Saint-Denis, il envoya deux pièces d'étoffes précieuses pour couvrir la châsse les jours de procession et en d'autres solennités. Eudes de Glanfeuil, *Historia*, c. 13, pp. 471-472 : *Exinde illud, iuxta tenorem prefationis huius libelli, in monasterium Fossatense deportavimus et, sicut pleniter ibi prosecutum est, venerabiliter in aecclesia beati Petri recondentes collocavimus.*

⁵⁵ Saint-Savin-sur-Gartempe, Vienne, chef-lieu de canton). M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, p. 337.

invoquée pour la première fois que deux siècles plus tard, par la *Vita* d'Hugues d'Anzy-le-Duc (rédigée sans doute dans l'entourage de l'évêque Gauthier d'Autun (977-1024)⁵⁶, avant d'être popularisée par Raoul Glaber, qui en a fait le linéament de la filiation réformatrice de Saint-Savin (fondée par un élève de Benoît d'Aniane⁵⁷) au monastère de Baume, en passant par Saint-Martin d'Autun, qui conduit jusqu'à Cluny⁵⁸. Il est impossible de savoir où se trouvait les moines de Glanfeuil quand Charles le Chauve les invita à venir se fixer au monastère des Fossés⁵⁹.

Après l'arrivée des reliques de saint Maur aux Fossés à la fin de 868 et le double abbatiate d'Eudes de Glanfeuil (869 ?)⁶⁰, l'histoire des deux communautés allait se confondre jusqu'à la fin du XI^e siècle⁶¹. Sous un abbé inconnu, l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire fut placée formellement sous la domination des Fossés, par un diplôme perdu du roi Carloman, entre 879 et 884⁶². Cette subordination fut confirmée par des diplômes de Charles le Gros (6 novembre 886⁶³), d'Eudes (888-898⁶⁴) et de Charles le Simple (22 avril 921⁶⁵).

⁵⁶ *Vita s. Hugonis, monacho Aeduensi*, AA SS, Avril, t. 2, p. 762. D'après D. Iogna-Prat (*La geste des origines*, pp. 146-150 et 189), la Vie de saint Hugues d'Anzy-le-Duc, traditionnellement intégrée à l'histoire des origines de Cluny, serait plutôt à comprendre comme un détournement d'héritage bénédictin, effectué en partie au détriment de Cluny, pour situer Saint-Martin d'Autun dans la filiation de Benoît de Nursie par saint Maur et Glanfeuil et celle de Benoît d'Aniane par l'intermédiaire de Saint-Savin-sur-Gartempe. Ce dossier est à revoir dans la perspective d'une étude critique de la vie de saint Hugues d'Anzy-le-Duc.

⁵⁷ *Vita s. Benedicti Anianensis et Indensis*, c. 33, MGH SS, t. 15/1, p. 214. E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des Elften Jahrhunderts*, 2 vol., Halle, 1892, t. 1, p. 36.

⁵⁸ Raoul Glaber, *Histoires*, traduites et présentées par M. Arnoux, Turnhout, 1996, livre III, c. 17, pp. 172-173 et note 52. Dans le récit de Raoul, la « rigueur » de l'observance, apportée à la Gaule par Maur suit littéralement les pérégrinations du corps du saint. À Cluny, les moines, qui possédaient une relique de son bras, se mirent à fêter saint Maur dans les années 1030. L'acquisition de la relique semble une conséquence du séjour d'Odilon en 1027 au Mont-Cassin. A. Guerreau, « Espace social, espace symbolique : à Cluny au XI^e siècle », *L'ogre historien. Autour de Jacques Le Goff*, Paris, 1998, p. 172.

⁵⁹ H. Leclercq, *Glanfeuil*, col. 1313-1314, qui note qu'il y a bien, non loin de Saint-Savin, une église qui porte le nom de Saint-Maur-sur-Indre (Vienne, canton de), où on vénère des reliques de saint Maur, « composées d'un tibia et d'un péroné entiers, deux fémurs presque entiers, une vertèbre dorsale, des fragments de côte », avant de noter finement que, sans ajouter à son ostéologie les ossements conservés sous son nom dans cinq autres localités, « le saint avait donc à lui seul cinq tibias et cinq péronés, ce qui paraît beaucoup ».

⁶⁰ Voir ci-dessus, note 11.

⁶¹ Jusqu'au concile de Tours en mars 1096 n.s., où Urbain II décida de rétablir une abbaye indépendante à Saint-Maur de Glanfeuil. Jaffé, n° 5635. Voir M. Lauwers, « Mémoire des origines et idéologies monastiques. Saint-Pierre-des-Fossés et Saint-Victor de Marseille au XI^e siècle », *La mémoire des origines dans les institutions médiévales, Mélanges de l'École française de Rome*, t. 115, 2003, pp. 162-170.

⁶² Félix Grat, Jacques de Font-Réaulx, Georges Tessier et Robert-Henri Bautier, *Recueil des actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman II, rois de France (877-884)*, Paris, 1978, n° 92, p. 230.

⁶³ MGH *Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. 2, n° 149, pp. 240-241 : *Sed et cellulam sancti Mauri positam super Ligerim, quam propinquus noster Karomannus rex eis tradidit, ad praedictum monasterium Fossatense et ad fratres ibi degentes subdimus cum omnibus rebus ad se pertinentibus et volumus, ut unum sicut et uno abbate gubernetur.*

⁶⁴ Diplôme perdu. G. Tessier, R.-H. Bautier, *Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888-898)*, Paris, n° 48, pp. 186-188.

⁶⁵ P. Lauer, *Recueil des actes de Charles le Simple, roi de France (888-898)*, Paris, 1959, n° 108, pp. 258-261.

3. La Bible de Rorgon et la datation du Polyptyque des Fossés

Avec les reliques de leur saint patron et leurs archives, les moines de Saint-Maur durent apporter dans la région parisienne une grande Bible carolingienne issue de l'atelier de Tours⁶⁶, offerte par le comte Rorgon⁶⁷. Le codex dut souffrir des pérégrinations de la congrégation entre 861/862 et 868. Il s'interrompt en effet brutalement à la fin du folio 390, dans le courant du *Liber Apocalypsis*. Les dernières pages du codex original devaient être en si piètre état que la décision fut prise de les remplacer par deux cahiers de six (391, 393-397) et dix folios (398-407), d'une nouvelle main, contenant, après le dernier chapitre de la Révélation, les éléments d'un petit dossier hagiographique consacré à saint Maur : la lettre d'Eudes de Glanfeuil à l'archidiacre Adalmod du Mans (fol. 393), la préface du pseudo *Faustus* (fol. 393^v), le texte de la *Vita S. Mauri*, qu'Eudes prétend avoir simplement modernisé en 863 (fol. 394-401) et celui de la *Translatio* (fol. 402-407^r) rédigés par l'abbé Eudes en 869. La restauration des derniers cahiers, utilisés pour achever le livre des Révélation et y placer le dossier des actes de saint Maur, a sans doute été exécutée directement sous les ordres de l'abbé Eudes, ce qui situe la réfection de cette portion de la *Bible* entre l'année 869 et la mort d'Eudes⁶⁸. Ultérieurement, deux folios simples (408-409), non réglés, furent ajoutés au codex. Des chapitres d'un polyptyque des Fossés⁶⁹ ont été transcrits au verso du folio 407, à la fin de la réfection postérieure à 869 et au recto de la première garde (fol. 408). Au verso figure une version fautive de la donation du Breton Anouvaerth à l'abbaye de Glanfeuil. Le folio 409^v est occupé par un fragment de censier du XIII^e siècle en français. Wilhelm Koehler situe la transcription du polyptyque et l'ajout des gardes au X^e siècle, tout en admettant

⁶⁶ Cod. Paris Lat. 3. L. Deslisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. 3, Paris, 1881, pp. 250-252. D. Hägermann (*Das Polyptychon von Saint-Maur-des-Fossés*, pp. 10-19) fait l'état de la question à propos de la *Bible de Glanfeuil* et de l'insertion du polyptyque. Voyez également H. Bloch, « Monte Cassino in the Schism of Anacletus II and the Glanfeuil Forgeries of Peter the Deacon », *Monte Cassino in the Middle Ages*, Roma, 1986, t. 2, pp. 941-1049, aux pp. 1025-1027, et en dernier lieu R. McKitterick, « The Rorigo Bible in its Ninth-Century Context », *Studi sulla società e la cultura del Medioevo per Girolamo Arnaldi*, Roma, 2002, pp. 409-422.

⁶⁷ La mention de la donation de la Bible par Rorgon figure dans une note, à moitié effacée, au bas du folio 408, lue par L. Deslisle (*Le cabinet des manuscrits*, p. 250) : *Omnes qui hunc librum legitis, orate pro hanima Roginonis comitis, quis (?) illum donavit s.....abbate*. R. McKitterick, *The Rorigo Bible*, p. 415, date la note de la fin du X^e ou du début du XI^e siècle (avant la consécration de 1030 ou immédiatement après ?).

⁶⁸ H. Bloch, *Monte Cassino*, p. 1026.

⁶⁹ Le polyptyque commence sans titre, par la description des tenures situées à *Varena* (La Varenne-Saint-Hilaire, Seine, commune de Saint-Maur-des-Fossés), à proximité immédiate de l'abbaye. L'appellation "polyptyque de *Saint-Maur-des-Fossés*" est un anachronisme, puisque la dédicace à saint Maur n'a pris le dessus sur les patrons originels du monastère des Fossés, Notre Dame et saint Pierre, qu'au XIII^e siècle. La mention de Maur, « disciple de saint Benoît », apparaît pour la première fois dans un acte sincère du chartrier des Fossés dans le texte d'un diplôme du roi Robert le Pieux du 19 avril 997 : *monasterio Fossatensi quod est dedicatum in honore beatissime Virginis Mariae et beatorum apostolorum Petri et Pauli seu beati Mauri, patris Benedicti discipuli, qui in eodem loco requiescit* (Confirmation des donations faites par Bouchard et son fils Renaud, évêque de Paris ; J. Boussard, "Actes royaux et pontificaux des Xe et XIe siècles du chartrier de Saint-Maur des Fossés", *Journal des Savants*, avril-juin 1972, pp. 92-94). Une décennie auparavant, la donation du domaine de Maisons par Hugues Capet (20 juin 989) invoque toujours le *monasterium Fossatensis (...) quod est dicatum in honore beatae virginis Mariae ac principis apostolorum Petri* (J. Boussard, *Actes royaux*, pp. 91-92).

que l'écriture du polyptyque pourrait également appartenir à la fin du siècle précédent⁷⁰. Un autre folio, qui sert actuellement de première feuille de garde à la Bible de Rorgon, contient une *Noticia de areis Sancti Petri Fossatensis monasterii*. D'après Dieter Hägermann, il fait partie du même ensemble que le polyptyque, bien qu'il soit tracé d'une autre main⁷¹.

Dans sa nouvelle édition, Dieter Hägermann part de l'hypothèse d'une genèse du polyptyque des Fossés, en deux étapes. L'inventaire a tout d'abord été composé à l'abbaye des Fossés, après 867. Le *terminus a quo* de l'inventaire des biens des Fossés est fourni par la description de la *villa Floriacus*, donnée le 20 juin 867 par Charles le Chauve⁷². L'arrivée des moines de Glanfeuil à la fin de 868, qui venait alourdir les charges de la mense conventuelle, aurait justifié la rédaction d'un tel inventaire pour assurer la remise en ordre du patrimoine des Fossés. Cette enquête d'envergure doit avoir eu lieu durant la période de relative tranquillité que connurent les deux communautés réunies, entre 869 et 878. La fuite éperdue des moines devant les Vikings⁷³ constituerait un *terminus ante quem* raisonnable pour la confection du polyptyque, puisque leur exil dura plus de quarante ans, jusqu'en 921. Après le retour des moines, le polyptyque primitif aurait été retranscrit, aux derniers folios blancs de la Bible de Rorgon, probablement pour lui assurer une valeur symbolique ou juridique supplémentaire⁷⁴.

La datation proposée par Hägermann repose donc sur des indices indirects, tirés de l'histoire du monastère. Pour Charles-Edmond Perrin, qui a abordé incidemment la question, le texte appartiendrait plutôt au X^e siècle⁷⁵. L'histoire matérielle de la Bible de Rorgon ne permet pas une datation plus précise. Les conditions de la transmission du « polyptyque » des Fossés ne nous permettent pas de dater avec précision le (ou les) documents originaux, copiés dans les gardes de la Bible. L'absence de réglures au 2^d folio (fol. 408), qui contient le texte du polyptyque, indique que sa transcription a été décidée indépendamment de la restauration du codex et de la composition des actes de saint Maur par l'abbé Eudes, après 869. En dehors des ajouts au polyptyque, apportés dans le courant du X^e siècle, après sa transcription dans la Bible de Rorgon, que nous repérons facilement par des changements de mains, il n'est pas certain que le texte principal, qui nous est parvenu par la transcription de la fin du IX^e ou du début du X^e siècle, soit la copie sincère et complète d'un original perdu, composé entre 869 et 878. Rien n'interdit de situer sa rédaction après 921 (date du retour des moines sur les rives de la Marne et du rétablissement d'une vie régulière), quand il a fallu remettre de l'ordre dans le temporel du monastère des Fossés ou d'imaginer qu'un copiste du X^e siècle a pu établir sa version en rassemblant des parties d'inventaires de biens du IX^e

⁷⁰ W. Köhler, *Die karolingischen Miniaturen 1,1 (Die Schule von Tours. Die Ornamentik)*, Berlin, 1930, pp. 165 et sq.

⁷¹ D. Hägermann, *Das Polyptychon von Saint-Maur-des-Fossés*, pp. 10-19.

⁷² Voyez ci-dessus, note 2.

⁷³ Pour la date de 878, D. Hägermann renvoie à J. Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 2 vol., Paris, 1741, t. 2, p. 427, à Z.J. Piérart, *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*, 2 vol., Paris, 1886, p. 67 et à la notice consacrée à Saint-Maur-des-Fossés par H. Leclercq (DAFL, col. 2694).

⁷⁴ D. Hägermann, *Das Polyptychon von Saint-Maur-des-Fossés*, pp. 10-19.

⁷⁵ C.-E. Perrin, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine d'après les plus anciens censiers, IX^e-XII^e siècle*, Paris, 1935, p. 67, n. 1.

siècle et en les complétant de nouvelles pièces. Une telle rénovation, dont les traces ne peuvent être dénoncées que par une analyse stylistique fouillée, ne constituerait pas une première au X^e siècle. Elle fut pratiquée à Saint-Pierre de Lobbes, dans le courant du X^e siècle, et à Saint-Remi de Reims, après l'instauration d'un abbé régulier (945) et la donation par l'archevêque Adalbéron de l'abbaye de Saint-Timothee en 972⁷⁶.

4. Les nouvelles pérégrinations de saint Maur jusqu'en 921

Mais il convient également d'examiner avec plus de soin l'hypothèse, adoptée par Hägerman, d'une fuite des deux congrégations devant les Normands en 878. Le *terminus ante quem* de l'exil des moines, accompagnés des reliques de saint Maur, se déduit des affirmations du diplôme de Charles le Simple du 22 avril 921 en faveur de Saint-Pierre-des-Fossés, dans lequel le roi renouvelle les privilèges accordés par ses prédécesseurs et fait allusion à la reconstruction du monastère⁷⁷. Où se trouvaient les moines des Fossés avant cette épisode ? Le récit de la *Vie de Bouchard le Vénérable*, rédigé par Eudes de Saint-Maur en 1058⁷⁸, fait état d'une tradition selon laquelle le corps de saint Maur⁷⁹ avait séjourné durant de nombreuses années dans « une petite propriété, qui avait été donnée à l'abbaye pour servir de refuge par Charles le Chauve »⁸⁰. Eudes de Saint-Maur ne mentionne pas le nom de cette possession, mais il s'agit bien évidemment de *Floriacus* en Rémois.

Quant au *terminus a quo* de ces pérégrinations, il est emprunté par Hägermann à Mabillon, qui fixe à cette année-là l'offre faite par Aurélien, archevêque de Lyon (875/876-†895), aux moines des Fossés, chassés par les attaques des païens, de s'installer dans son propre monastère de Saint-Benoît

⁷⁶ Pour Saint-Pierre de Lobbes, voir *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX^e-XI^e siècles)*, éd. J.-P. Devroey, Bruxelles, 1986, pp. LXXIX-LXXXI. Pour Saint-Remi de Reims, voir *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IX^e-XI^e siècles)*, éd. J.-P. Devroey, Reims, 1984, pp. XLIV-LXXXVIX (Travaux de l'Académie nationale de Reims, 163).

⁷⁷ Voyez ci-dessous, note 95.

⁷⁸ Eudes de Saint-Maur, *Vie de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme, de Corbeil, de Melun et de Paris (X^e et XI^e siècles)*, éd. C. Bourel de la Roncière, Paris, 1892. Sur l'œuvre d'Eudes de Saint-Maur, voir en dernier lieu M. Lauwers, « La *Vie du seigneur Bouchard, comte vénérable* : conflits d'avouerie, traditions carolingiennes et modèles de sainteté à l'abbaye des Fossés au XI^e siècle », dans *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval (IX^e-XI^e siècles)*, Antibes, 2002, pp. 376-418, aux pp. 376-383 (Collection d'études médiévales de Nice, 4) et L. Morelle, « La mise en 'œuvre' des actes diplomatiques. L'*auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IX^e-XI^e siècles) », *Auctor et Auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, Paris, 2001, pp. 73-96, aux pp. 80-83 (Mémoires et Documents de l'École des Chartes, 59).

⁷⁹ La fête de saint Maur, le 15 janvier, est introduite à Cluny au tout début du XI^e siècle. Odilon de Cluny obtint après 1027 des reliques de saint Maur. C'est par l'intermédiaire d'Odilon de Cluny que des reliques du saint arrivèrent au Mont-Cassin, à la suite d'une visite d'Odilon, qui remit au monastère italien une partie du bras de Maur. Voir P. Dinter, *LT*, p. L-LII, H. Bloch, *Monte Cassino* et D. Iogna-Prat, *La geste des origines*, pp. 142-143.

⁸⁰ *Habetur siquidem illuc quedam possessiuncula, quam gloriosus rex Karolus Calvus aecclesiae Fossatensi abbatique venerando Godefredo, refugii causa propter Nortmannorum persecutionem, dedit, in qua etiam corpus sancti Mauri multis annis reverenter traditur conservatum.*

de Cessieu⁸¹. Ce séjour des reliques de saint Maur dans la vallée du Rhône est confirmé, pour le début du X^e siècle, par la chronique de Montier-en-Der⁸². Vers 887-888, la peur des Normands avait à son tour chassé les moines du Der de la Champagne. Après une étape en Bourgogne, ils furent accueillis par l'archevêque de Vienne, Barnouin, avant 891, dans un petit monastère épiscopal situé dans le département de l'Isère : Saint-Theudère de Saint-Chef⁸³. Louis, roi de Provence, confirme la donation en 896. Lorsque le calme fut revenu en *Francia*, ils joignirent leurs pas et leurs prières à ceux de leurs frères des Fossés, sur le chemin du retour vers leur patrie. Arrivées aux limites du Der et de la Champagne, les deux congrégations se séparèrent⁸⁴. La chronique du Der indique qu'il ne s'agissait pas d'une rencontre de hasard, mais de la décision prise de faire route en commun. Moins de vingt kilomètres à vol d'oiseau séparaient en effet Saint-Benoît, dans la vallée du Rhône, de Saint-Chef, ce qui permet de supposer que les deux communautés bénédictines exilées ont entretenu des relations autour de 900.

La date de 878 pour le départ des moines des Fossés cadre mal avec la chronologie des incursions normandes dans la région parisienne et avec le contenu des diplômes accordés à l'abbaye par les souverains francs entre 879-884 et 886. Après la tourmente des années 856-862, les monastères parisiens retrouvèrent le calme grâce à la mise en place par Charles le Chauve d'un système défensif efficace de ponts fortifiés et de *castra*, qui barraient les vallées

⁸¹ Saint-Benoît de Cessieu, commune de Saint-Benoît, Ain, canton de Lhuis. Le monastère fut fondé par Aurélien, abbé d'Ainay, dans des biens propres en 859. La fondation fait l'objet d'un acte privé et d'une confirmation de Charles, roi de Provence. René Poupardin, *Recueil des actes des rois de Provence (855-928)*, Paris, 1920, n° 4, pp. 6-10. Elle est entérinée par le concile de Sisteron, la même année. MGH Concilia III, n° 48, pp. 490 et sv. Jean Mabillon a tenté de défendre la sainteté de l'archevêque Aurélien, AA SS OSB, IV, 1, pp. 490-506. L'acte inédit d'Aurélien en faveur des Fossés, publié par Mabillon, semble aujourd'hui perdu. Il n'est pas daté et ne mentionne pas le nom de l'abbé qui gouvernait le monastère parisien à ce moment-là : *Haec ego, sanctae Lugdunensis ecclesiae archiepiscopus Aurelianus, considerans, fratres monasterii Fossatensis, quos insectatio paganorum a proprio loco pepulit, gratanter exsules recepi, atque in monasterio meae hereditatis, nomine Saxiaco, pro Dei amore collocavi* (*Ibidem*, p. 503). Les Bollandistes (AA SS, Juillet, t. 2, pp. 60-63) ne défendent pas la sainteté d'Aurélien. Détruit par les Hongrois en 954, Saint-Benoît de Cessieu devint ensuite un prieuré de l'abbaye d'Ainay, fondation personnelle d'Aurélien. L.H. Cottineau, *Répertoire topographique des abbayes et prieurés*, 2 vol., Mâcon, 1939, t. 2, col. 2609. Sur les dates de l'épiscopat d'Aurélien, voir L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. 2, *L'Aquitaine et les Lyonnaises*, 2^e édition, Paris, 1910, p. 173 : attesté de 875 au 1^{er} mai 894.

⁸² *De diversis casibus Dervensis coenobii et miraculis s. Bercharii abbatis Dervensis*, éd. J. Mabillon, AA SS OSB, t. 2, pp. 844-861, souvent désigné en français sous les noms de *Miracles de s. Berchaire* ou *Chronique de Montier-en-Der*. Elle fut commencée à la demande de l'abbé Brunon (1049-1054). Le pontificat d'Alexandre II (1061-1073), mentionné au chapitre 12, fournit un *terminus post quem* de la rédaction. M. Goullet, « Adson hagiographe », *Les moines du Der. 673-1790. Actes du colloque international Joinville – Montier-en-Der, 1^{er} – 3 octobre 1998*, Langres, 2000, pp. 103-134, à la p. 103, n. 1.

⁸³ Saint-Chef, Isère, canton de Bourgoin. V. Chomel, « Saint-Chef », *Lexicon des Mittelalters*, t. 7, col. 1139-1140. Sur cette période de l'histoire de Montier-en-Der, voir Josef Semmler, « Montier-en-Der au IX^e siècle : une abbaye royale et bénédictine », *Les moines du Der*, pp. 92-93 et Dom L. Donnat, « La réforme de Montier-en-Der au X^e siècle », *Ibidem*, pp. 95-96.

⁸⁴ *Grege quoque Ecclesiae Dervensis, juncto sibi coetu fratrum Fossatensis coenobii, qui metu supramemoratae interecionis eo confugientes devexerunt secum ossa Confessoris Christi Mauri, pari consilio aggrediuntur repatriandi, pariter incedentes, simulque divina celebrantes officia, donec itineris progressionem attingerent, quo ab invicem discesserunt, fines Dervenses atque Campaniae.*

de la Seine, de l'Oise et de la Marne⁸⁵. Cette quiétude dura jusqu'au 24 novembre 885, lorsque les Danois firent leur réapparition devant les murs de Paris et l'assiégèrent jusqu'à l'automne de 886. Dans les tout premiers jours de novembre, l'Empereur Charles le Gros, à la tête d'une armée de secours, obtint le départ des Danois pour l'hiver vers la région de Sens. Mais, ils revinrent devant Paris en mai 887 et, après la rupture de la trêve et la mort de Charles, la guerre se prolongea en 888 dans la région parisienne et la vallée de la Marne⁸⁶. Durant le siège, les monastères parisiens ont adoptés deux conduites différentes. A Saint-Germain-des-Prés, la communauté se retrancha à l'intérieur des murs de la Cité⁸⁷. A Saint-Denis, ils choisirent de chercher refuge à Reims⁸⁸. A cause de la proximité de Paris, Il est certain que les moines des Fossés n'ont pas pu demeurer dans leur monastère. Après la conclusion de la trêve, leur abbé Grimold se trouvait à Paris, puisqu'il fit renouveler par Charles le Gros, le 6 novembre 886⁸⁹, le diplôme perdu du roi Carloman, entre 879 et 884, qui confirmait les privilèges des Fossés et réglait la subordination de Saint-Maur-sur-Loire. Rien ne permet donc de penser que la communauté et ses reliques ont été forcées à l'exode avant le siège de Paris. L'obtention d'une nouvelle confirmation du roi Eudes (888-898) permet de penser qu'ils séjournèrent au début de son règne, dans les régions contrôlées par le Robertien. L'épisode du séjour des reliques à *Floriacus* doit se situer à cette époque, entre la fin de 885 et le décès de l'archevêque de Lyon, Aurélien, en 895. Après que l'archevêque Foulques ait rebâti les remparts, détruit par Ebbon⁹⁰, Reims est devenu un lieu de convergence des reliques des plus grands saints que l'archevêque rassemble à la cathédrale ou dans la basilique suburbaine de Saint-Remi. C'est le corps de saint Remi lui-même, ramené en 883/884 du monastère d'Orbais⁹¹, où il avait été abrité après la fuite de l'archevêque Hincmar, contraint par la menace normande d'abandonner sa ville pour se réfugier à Épernay l'année précédente. Saint Denis est amené en Rémois, avec les reliques de plusieurs autres saints, par les moines de la célèbre abbaye en 885. En même temps qu'il reçoit l'abbaye de Cysoing, Foulques de Reims accueille aussi dans la cathédrale le corps de saint Calixte. C'est sous son épiscopat également que les restes de saint Gibrien sont amenés depuis le village de *Cosla* (actuellement Saint-Gibrien, près de

⁸⁵ F. Vercauteren, « Comment s'est-on défendu, au IX^e siècle dans l'Empire Franc, contre les invasions normandes ? », *Annales du XXX^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Bruxelles, 1936, pp. 117-132.

⁸⁶ Abbon, *Le siège de Paris par les Normands*, édité et traduit par H. Waquet, Paris, 1942 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 20).

⁸⁷ W. Vogel, *Die Normannen*, pp. 323-324.

⁸⁸ W. Vogel, *Die Normannen*, p. 324.

⁸⁹ MGH *Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. 2, n° 149, pp. 240-241.

⁹⁰ Ebbon avait détruit l'enceinte pour en utiliser les matériaux à la construction de la nouvelle cathédrale, dans les années 820. P. Desportes (*Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, 1979, p. 48) indique les années 883/887 pour la restauration de l'enceinte antique par l'archevêque Foulques. Toutefois, le retour des reliques de saint Remi, malgré la persistance du danger normand, permet sans doute de fixer ces travaux dans la première année du pontificat de Foulques, qui commence en avril 883. Alors qu'il était abbé de Saint-Bertin (872-882), Foulques avait tenté de fortifier l'abbaye, peu après 879. M. Sot, *Flodoard de Reims*, pp. 127 et sv. A. Verhulst, *The Rise of Cities in North-West Europe*, Cambridge, 1999, p. 63.

⁹¹ Orbais-l'Abbaye (Marne, canton de Montmort). Après le décès d'Hincmar, les reliques de saint Remi furent transportées au monastère d'Orbais, situé à 20 Km au sud-ouest d'Epernay.

Châlons) jusqu'au *vicus Balbiacus*, où réside le comte Haideric, avant d'être transférés à Saint-Remi⁹².

Ces divers indices permettent de reconstituer avec une certaine vraisemblance l'itinéraire suivi par le corps de saint Maur et sa congrégation à la fin du X^e siècle. En 885, les moines des Fossés durent abandonner leur monastère, sans doute détruit par la grande armée danoise qui assiégeait Paris. Après s'être réfugiés à l'intérieur des murs de Paris, ils ont sans doute choisi, comme ceux de Saint-Denis, de remonter la Marne, pour gagner la *villa* qu'ils avaient précisément reçue de Charles le Chauve en 867 pour leur servir de refuge contre les entreprises des Normands. La Marne, « vallée sinueuse et étroite, dominée par d'épaisses forêts, offrait une voie de pénétration moins aisée que les larges percées fortement humanisées de la Seine, de l'Oise et de l'Aisne »⁹³. Elle était protégée par deux verrous fortifiés, la cité de Meaux et l'énorme forteresse de Château-Thierry. Après la fin du siège de Paris, la promesse avait été achetée aux Danois de laisser tranquille la région. Ce traité fut violé, et la flotte danoise s'engagea dans la vallée de la Marne en septembre 887. La ville de Meaux fut prise le 14 juin 888. Cependant l'armée danoise investissait les environs de Reims à la fin de 887 et ceux de Châlons en 888⁹⁴. Cette menace a sans doute précipité un nouveau départ des moines des Fossés, qui auraient dans cette hypothèse, quitté Reims et *Floriacus* pour répondre à l'invitation de l'archevêque de Lyon, Aurélien, de s'installer à Saint-Benoît de Cessieu en 887 ou 888.

⁹² Sur la Champagne comme zone de refuge, voyez M. Bur, « La Champagne féodale », *Histoire de la Champagne*, sous la direction de M. Crubellier, Bordeaux, 1975, pp. 115-119. Après l'incendie par les Normands de l'oratoire de *Cosla*, aujourd'hui Saint-Gibrien, au bord de la Marne (Marne, canton de Châlons-en-Champagne), dans lequel reposait le corps du saint, du temps du roi Eudes (888-898), le comte Haideric obtint de l'évêque de Châlons, Rodoard (885-893), de pouvoir transférer les reliques : *Haidericus religiosus comes*. Elles séjournent *ad vicum Balbiacum, ubi per triennium constat venerabiliter conservatum*, avant d'être transportées dans la basilique Saint-Remi. Flodoard von Reims, *Die Geschichte der Reimser Kirche*, ed. M. Stratmann, Hannover, 1998, livre IV, chap. 9, pp. 400-402 [MGH SS, t. 36] ; cité Flodoard, *HRE*. Le *vicus Balbiacus* devait être la résidence principale du comte Haideric. Philologiquement, le nom de lieu le plus proche est Barby (Ardennes, canton de Rethel), cité dans la liste des dîmes de Saint-Timothée dans le dernier quart du X^e siècle : *In pago Porcensi (...) de Balbeio (Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, p. 96)*. Comme me le suggère J.-C. Malsy, il s'agit plutôt de Bouzy (Marne, canton d'Ay), philologiquement passable et historiquement beaucoup plus plausible. Le petit dossier hagiographique rassemblé par Flodoard suggère qu'il n'y avait pas plus d'un jour de voyage entre Saint-Gibrien et le *vicus*, situé sur la rive gauche de la Marne. Les envoyés d'Haideric attendent un batelier avant le chant du coq pour traverser le fleuve. Ensuite, après l'ouverture du tombeau de Gibrien et le transfert de ses restes dans une châsse neuve, ils traversent rapidement le fleuve et transportent les reliques *ad vicum Balbiacum*. Pour rejoindre le diocèse de Reims à partir de *Cosla*, il suffit de traverser la Marne pour atteindre Bouzy sans étape (19 Km à vol d'oiseau). Les péripéties successives de la translation de saint Gibrien ont duré cinq ans (de 894/895 à 899/900).

⁹³ M. Bur, *La Champagne féodale*, p. 118.

⁹⁴ Abbon, *Le siège de Paris par les Normands*, chant II, pp. 96-97 et 100-101. Sur Reims et Châlons, voir notes 89 et 91 et W. Vogel, *Die Normannen*, pp. 342 et 344, note 1.

5. Identité et destinée des propriétés rémoises des Fossés (X^e-XI^e siècles)

En 921, les moines des Fossés retrouvent à nouveau le sol de leur abbaye⁹⁵. Dans le privilège qu'il leur accorde le 22 avril 921, Charles le Simple rappelle que le monastère avait été détruit une première fois, avant d'être relevé de ses ruines par la lignée de la reine mère Adélaïde, au début du IX^e siècle. Le mérite de l'avoir rebâti et réformé revient à un puissant groupe aristocratique composé du favori du roi, le comte Haganon, de l'évêque de Soissons, Abbon et de l'abbé régulier des Fossés, Rumald⁹⁶. Le successeur de Rumald, Adheln, est cité une seule fois le 23 août 925⁹⁷. L'histoire des Fossés reste ensuite dans l'ombre jusqu'à la fin du X^e siècle. Avant 989, l'abbaye des Fossés tomba dans l'influence de Bouchard de Vendôme, lorsque le nouveau souverain capétien Hugues lui céda les comtés de Melun, de Corbeil et de Paris, après la mort du comte Heimo de Corbeil. Scandalisé par l'inconduite et les négligences de l'abbé des Fossés, Magenard⁹⁸, amoureux des chiens, de la chasse et des fourrures, Bouchard le fit déposer et exiler à Glanfeuil et confia la réforme de l'abbaye à Mayeul de Cluny en juin 989⁹⁹. Mayeul considérait les Fossés comme une *cella* de Cluny. Il en confia la direction en 991 à un de ses disciples, le moine clunisien Teuto. Au début du règne de Robert le Pieux, Teuto reprit toutefois son indépendance vis-à-vis de Cluny en obtenant du roi d'être ordonné comme abbé des Fossés¹⁰⁰. Plus tard, il s'est à nouveau

⁹⁵ On ne connaît pas d'abbé des Fossés entre Grimold, cité en 886, et Rumald, cité en 921.

⁹⁶ P. Lauer, *Recueil des actes de Charles le Simple*, n° 108, p. 259 : « ...*quia praesul reverentissimus Abbo unaque comes venerabilis Hagano atque reverendus abbas Rumaldus nostrae studuerunt innotescere serenitati qualiter coenobium Fossatense..., ubi nunc praeest praefatus Rumaldus abba, consanguinei ex nostrae genitricis parte Adelaidis, jam olim destructum item aedificantes restauraverunt ad integram restitutionem sub monachico ordine et qualiter roboraverunt per praecepta regum praedecessorum nostrorum ab proavo Luduwico atque avo nostro Karolo aliisque regibus quicquid eidem monasterio... collatum est...* ». Lauer a indiqué dans son analyse qu'Abbon, Haganon et Rumald étaient les cousins du roi « par sa mère la reine Adélaïde ». K.F. Werner (« Die Nachkommen Karls des Grossen bis um das Jahr 1000 (1.-8. Generation) », *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, 4 vol., Düsseldorf, 1967, t. 4, p. 434, note 19) a montré l'erreur de Lauer : grammaticalement, l'expression *consanguinei ex nostrae genitricis parte Adelaidis* représente les membres de la famille de la reine mère, qui ont œuvré jadis à la reconstruction des Fossés, les Girardides. Le roi conclut d'ailleurs en demandant que les moines prient pour lui, pour la feuée reine Fréronne, pour la mémoire de ses cousins, qui ont relevé l'abbaye, pour sa postérité et pour son fidèle comte Haganon. J. Dufour, *Recueil des actes de Robert I^{er} et de Raoul rois de France (922-936)*, Paris, 1978, pp. 2-4.

⁹⁷ Le vicomte de Paris, Teudo, offre une aire de terre *aream terre ... infra urbem Parisiacam cum quadam cellula in honore sancti Petri funditus destructa* pour leur servir de refuge. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, t. 1, 528-1180, Paris, 1887, n° 62, pp. 84-85. *Gallia Christiana*, t. 7, col. 288. Après cette mention de 925, la série des abbés est interrompue jusqu'à la mention de Magenard, avant 989.

⁹⁸ D'après Eudes de Saint-Maur, *Vie de Bouchard*, III, p. 11, Magenard était parent d'Ansoud le Riche de Paris, seigneur d'Orsay, qui apparaît en compagnie de Bouchard dans l'entourage des rois Hugues et Robert. Voir *Introduction*, p. XVIII et F. Lot, *Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du X^e siècle*, Paris, 1903, note 4, p. 162.

⁹⁹ Eudes de Saint-Maur, *Vie de Bouchard*, II à IV, pp. 6-12. M. Lauwers, *La Vie du seigneur Bouchard, comte vénérable*, pp. 384-388. Id., *Mémoire des origines et idéologies monastiques*, pp. 155-180.

¹⁰⁰ D. Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam 1000-1150*, Paris, 1998, p. 64. Le récit de la réforme des Fossés est donné par E. Sackur, *Die Cluniacenser*, t. 1, pp. 247-250 et M. Lauwers, *La vie du seigneur Bouchard*, pp. 389-391.

rapproché de Cluny. L'opposition des moines conduisit Teuto à s'éloigner pour mener une vie solitaire. Il choisit comme retraite le domaine des Fossés (*Floriacus*), situé dans le pays rémois¹⁰¹, avant de se retirer à Cluny où il est décédé neuf ans plus tard, en 1006. Son successeur, désigné par le roi à la requête du comte Bouchard et de son fils, l'évêque de Paris Renaud, est Thibaud, déjà abbé de Saint-Paul de Cormery. La personnalité de l'abbé Thibaud illustre la superposition d'influences : il est à la fois un disciple de Mayeul, porteur de l'esprit de la réforme clunisienne, et un proche parent des comtes de Paris, liés étroitement aux Fossés depuis le début du IX^e siècle, du comte Foulques Nerra et du comte Bouchard¹⁰².

Peu après l'an Mil, un ancien abbé des Fossés pouvait encore choisir *Floriacus* comme lieu de retraite. En 1058, l'endroit, pourtant sanctifié par le séjour des reliques de saint Maur, patron spécial de l'abbaye depuis la fin du X^e siècle, n'est plus, dans la mémoire des moines et sous la plume d'Eudes de Saint-Maur, qu'un lieu anonyme du Rémois. On ne trouve d'ailleurs pas de traces ultérieures de *Floriacus* dans les archives des Fossés. On peut donc raisonnablement penser que ces biens furent perdus ou échangés par les moines de Fleury contre des possessions moins éloignées du monastère, dans la première moitié du XI^e siècle.

6. Le groupement domanial de *Floriacus* au IX^e siècle

Quelle était la localisation et la consistance des biens acquis par les moines des Fossés en 867 dans le Rémois¹⁰³ ? La comparaison de l'acte de Charles le Chauve et du texte du polyptyque permet de préciser et de compléter la topographie du complexe domanial. Il y avait dans la *villa Floriacus*, une *curtis* domaniale avec cinq manses ingénuiles et sept manses serviles. Deux autres manses ingénuiles, comptés avec ceux de Fleury en 867, sont situés à *Pimella*, quatre à *Curtis Rokiniacus* et un à *Mastiaco* ou *Mafriaco*. Les terres arables sont localisées en deux blocs, l'un situé entre Reims et *Floriacus*, l'autre entre Reims et *Curtis Rokiniacus*. Après 867, un terrain a été acquis à Reims.

Pour l'identification de la *villa Floriacus*, on a longtemps hésité entre Fleury-la-Rivière¹⁰⁴ et le Petit-Fleury, autrefois Fleury-la-Montagne¹⁰⁵. Le doute n'était pas permis pour Auguste Longnon. C'est de « Fleury-la-Rivière qu'il est question ; en effet ce village est une des très-rares paroisses de l'ancien

¹⁰¹ *Cum ergo in loco sibi commisso arduam, ut cupiebat, vitam, ob pastoralis custodie curam, minime servare posset, Remensis urbis pagum ad habitandum sibi elegit (...) Venerabilis autem pater Teuto in jamdicta villa multis diebus commoratus ...* Teuto adopte ainsi, en menant une vie solitaire à l'endroit où les reliques de saint Maur avaient séjourné, l'attitude du saint dans la *Vita s. Mauri*, qui avait renoncé à sa charge d'abbé pour se retirer dans un oratoire, avant de mourir.

¹⁰² Thibaud est à la fois le fils du comte de Corbeil, Aymon, et après le remariage de sa mère, Elisabeth, le beau-fils de son successeur, Bouchard de Vendôme. O. Guillot, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, Paris, 1972, 1, pp. 168-170 et tableau généalogique, p. 23, note 114.

¹⁰³ Je remercie vivement J.-C. Malsy, Diplômé de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, pour l'aide apportée dans les vérifications des identifications des localités citées en pays rémois.

¹⁰⁴ Fleury-la-Rivière, Marne, canton d'Épernay.

¹⁰⁵ Le Petit-Fleury, hameau de la commune de Sermiers, Marne, canton de Verzy.

diocèse de Reims dont l'église est sous l'invocation de saint Maur¹⁰⁶, et il est vraisemblable que ce vocable est dû à la possession de Fleury par les religieux de Saint-Maur-des-Fossés¹⁰⁷ ». L'identification est pourtant rejetée sans appel par Hägermann, qui se sert exclusivement des indications de distance données par le diplôme de 867 et propose une nouvelle identification de *Floriacus* et des autres lieux cités :

Les noms de lieux cités dans le diplôme de Charles le Chauve du 20 juin 867 et dans le polyptyque des Fossés :

- ❑ *Curtis Rucunicus* ou *Rokiniacus* correspond sans aucun doute à un lieu-dit de la commune de Brimont, **Rocquincourt**, à 9,5 km au nord de Reims.
- ❑ Entre ce lieu et *Floriacus*, il y a 9 milles (acte) et **Reims** se trouve entre les deux lieux.
- ❑ D'après la valeur du mille romain, il faudrait donc chercher *Floriacus* au sud de Reims dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de Rocquincourt, ce qui écarte à la fois Fleury-la-Rivière et le Petit-Fleury.
- ❑ En l'absence de tout autre argument linguistique ou historique, *Floriacus* serait l'actuel village de **Champfleury**, à 6 km au sud de Reims, « ce qui donne un mille de 1,722 km, dans la marge de variation du mille romain »¹⁰⁸. Les autres lieux cités dans l'acte et

¹⁰⁶ A côté du *Maurus* vénéré à Saint-Maur-des-Fossés, un autre Maur (prêtre martyrisé à Reims, avec Timothée et Apollinaire) est apparu dans la tradition rémoise avant l'an Mil. D'après Flodoard, au milieu du X^e siècle, des reliques de saint Maur sanctifiaient un autel placé par l'archevêque Tilpin devant le tombeau des saints Timothée et Apollinaire. Le corps était conservé dans l'église Saint-Celsin (ou Sainte-Balsamie) et la tête, dans une châsse près de l'autel de la cathédrale (Flodoard, *HRE*, livre I, 4, pp. 68-69. M. Sot, *Un historien et son Eglise au X^e siècle: Flodoard de Reims*, Paris, 1993, p. 675). Alors qu'il était chanoine au chapitre cathédral de Reims, le futur évêque de Cambrai Gérard envoyait à son père Arnoul de nombreuses reliques et lui suggérait d'édifier un sanctuaire pour les abriter. On doit sans doute compter parmi celles-ci les reliques de saint Maur et celles de saint Rigobert et de saint Valéry (A. Dierkens, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VIIe-XIe siècles). Contribution à l'histoire des campagnes du haut moyen âge*, Sigmaringen, 1985, pp. 263-264. *De s. Mauro*; ed. *Catalogus Codicum Hagiographicorum Bibliothecae Regiae Bruxellensis*, Pars I, t. II, Bruxelles, 1889, pp. 485-486. Sur l'envoi des reliques de saint Rigobert, voyez la *Translatio braccii Rigoberti*, ed. Misonne, Eilbert, p. 175; sur le culte de saint Jean-Baptiste et de saint Maur à Florennes, F. Baix, "Charles de Crahen, abbé de Florennes (+1457) et le culte de saint Jean-Baptiste et de saint Maur", *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. 42, 1936-1937, pp. 33-63). La mort empêcha Arnoul d'accomplir ce projet. Ses fils édifièrent une abbaye, dont le titre Saint-Jean-Baptiste fut suggéré par une vision et une heureuse découverte parmi les reliques de Reims (Sur tout ceci, voyez A. Dierkens, *Abbayes et chapitres*, p. 264 et n. 24. Les *iuncturae pollicum* de saint Jean-Baptiste aurait été découverte à Reims par Richard, futur abbé de Saint-Vanne, dont on connaît les liens d'amitié avec Gérard, avant son départ de Reims en juillet 1004). Après avoir fait don à Gérard de reliques de saint Maur, l'archevêque de Reims Arnoul envoya le chef du martyr à l'évêque de Liège, Balderic, entre 1008 et 1012 (*De s. Mauro*; ed. *Catalogus Codicum Hagiographicorum Bibliothecae Regiae Bruxellensis*, Pars I, t. II, Bruxelles, 1889, pp. 485-486. Nouvelle édition dans P. Demouy, *Actes des archevêques de Reims d'Arnoul à Renaud II (997-1139)*, t. 2, Nancy, 1982, n° 3, pp. 41-42).

¹⁰⁷ Pouillé antérieur à 1312 édité par A. Longnon, *Pouillés de la province de Reims*, Paris, 1908, p. 15. Auguste Longnon, *Etudes sur les pagi de la Gaule*, 2^e partie, *Les pagi du diocèse de Reims*, Paris, 1872, p. 15 et *Dictionnaire topographique du département de la Marne contenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, 1861, p. 104; suivi par Georges Tessier dans l'édition du diplôme de 867.

¹⁰⁸ D. Hägermann s'appuie simplement sur P. Riché, *Die Welt der Karolinger*, Stuttgart, 1984, p. 144.

¹⁰⁹ Hägermann écarte l'identification *Pimella* = Pimelle, localité détruite près de Chaumuzy, parce que, située à 10 km à l'ouest, elle serait trop éloignée de Champfleury.

dans le polyptyque, qui devraient donc être recherchés à proximité de Champfleury ou de Rocquincourt, *Mastiacus/Mafriacus* et *Pimella*, ne peuvent pas être identifiés¹⁰⁹.

Est-il possible de suivre l'éditeur du polyptyque dans ces propositions ? Et tout d'abord, l'histoire de « Champfleury » peut-elle faire une place à l'existence d'une forme ancienne '*Floriacus (campus)*' ? La première mention du village remonte à 1154, sous la forme *Campus Floridus* puis *Champfiori* à la fin du XIII^e siècle. L'hypothèse d'une dénomination savante sur un ancien *campus Floriacus* n'est pas exclue¹¹⁰. La dédicace à saint Jean-Baptiste de l'église paroissiale doit sans doute être mise en relation avec la découverte de reliques du Précurseur à Reims par Richard, futur abbé de Saint-Vanne, avant 1008¹¹¹. Tout ceci nous renverrait plutôt dans le cas de Champfleury à l'hypothèse d'une paroisse rurale, née après l'an Mil, entre Reims et les premiers contreforts de la Montagne, dans les limites du domaine carolingien de Villers-aux-Nœuds¹¹².

Seul l'argument des distances pourrait donc entretenir le doute quant à l'identification traditionnelle « *Floriacus* = Fleury-la-Rivière ». Sans épiloguer sur la fragilité des conversions de mesures anciennes, il faut bien constater la faiblesse de l'argumentation d'Hägermann, à laquelle on peut même opposer le témoignage d'une source bien informée de la fin du X^e siècle. Dans un passage de sa *Vita Bercharii*, Adson de Montier-en-Der situe Épernay à une distance de huit milles de Reims¹¹³. Si le début de sa carrière le situe à Toul, les fonctions d'Adson à la tête d'une abbaye du diocèse de Reims et les voyages fréquents qu'elles impliquaient dans la Cité, en font un bon connaisseur des réalités rémoises. Sans donner à ce fait une quelconque valeur démonstrative, la mesure fournie par la *Vita Bercharii* donne un mille d'environ 3,3 km (en prenant la vieille route qui mène d'Épernay à Reims à travers la Montagne). Appliquée aux distances en milles entre les différents éléments de la *villa Floriacus* citées par le diplôme de 867 et aux indications topographiques fournies par le polyptyque, cette mesure ne peut convenir à une identification *Floriacus* = Champfleury. Elle conviendrait au contraire assez bien à l'hypothèse qui fixe le centre d'exploitation de la *villa Floriacus* à Fleury-la-Rivière, située sur un versant de la Marne, à quelques kilomètres en aval d'Épernay, dont l'archevêque Foulques avait fait, au début de son épiscopat, l'un des dispositifs fortifiés destinés à défendre le pays Rémois. A partir de 841, la menace normande a provoqué l'exode de nombreux corps saints en direction

¹¹⁰ A. Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 50.

¹¹¹ Voir ci-dessus, note 105.

¹¹² A. Longnon, *Études sur les pagi*, p. 18, n. 1. Odilon, chapelain de Louis IV, fait confirmer la donation à Saint-Remi de Reims d'une terre à Villers-aux-Noeuds par le roi, le 31 octobre 952. Philippe Lauer, *Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954)*, Paris, 1914, n° 42, pp. 96-97. Pour Lacourt, la terre donnée par Odilon était le « lieu de Champ-Fleury, alors de la paroisse de Villers-aux-Nœuds ». P. Varin, *Archives administratives de la Ville de Reims*, t. 1, 1^{ère} partie, 1839, p. 89 et note 1.

¹¹³ *Vita s. Bercharii*, cap. 9, p. 836, AA SS OSB, t. 2, p. 836 (AA SS, Octobre, t. 7) : *Praedium est publicum in pago Remensi octo millibus ad urbe disparatum, cui videlicet aevo praecedenti Sparnacus nomen fuisse constat impositum*. Sur le contexte historique de la *Vita*, voir A. Dierkens, « La fondation et le premier siècle des monastères du Der », *Les moines du Der*, pp. 27-44. M. Goulet prépare une nouvelle édition des œuvres d'Adson. Je suis les indications biographiques convaincantes qu'elle a donné au colloque de Montier-en-Der : M. Goulet, « Adson hagiographe », *Ibidem*, pp. 103-134.

de la Champagne, qui a constitué une zone de refuge pour une quarantaine d'années. Comme l'a noté Michel Bur, les lieux de refuge sont des domaines isolés, souvent placés sur un cours d'eau. « Face à l'étranger, c'est la discrétion qui sauve »¹¹⁴.

Acte de 867	Polyptyque	Distances en 867	1 mille = 1,722 Km	1 mille = 3,3 Km	Distances en Km
Floriacus - Rocquincourt		9 milles	15,5 Km	29,7 Km	
Floriacus – terre de 38 bonniers	Inter Remis et Floriacum	3 milles	5,2 Km	9,9 Km	
Floriacus – terre de 32,5 bonniers	Inter Remis et Curtem Rokiniacum	8 milles	13,8 Km	26,4 Km	
Champfleury – Rocquincourt					14 Km
Fleury – Rocquincourt					28/33 ¹¹⁵ Km
Champfleury – Reims					7 Km
Fleury – Reims					21/24 ¹¹⁶ Km

Il n'est pas impossible qu'un *ager Floriacus* ait existé dans l'Antiquité tardive, sous la forme d'un rectangle allongé d'une quinzaine de kilomètres, allant de la Marne aux limites du territoire de Reims, ce qui pourrait expliquer le voisinage des trois « Fleury » : Fleury-la-Rivière, Petit-Fleury et Champfleury¹¹⁷. Mais, le polyptyque des Fossés témoigne du caractère composite des possessions cédées aux moines par Charles le Chauve en 867. A partir de Fleury, le grand bloc de terre arable de 38 bonniers devrait se situer à proximité du village homonyme de Fleury[-la-Montagne], cité dans le polyptyque de Saint-Remi de Reims au IX^e siècle¹¹⁸. Si la *villa Floriacus* possède un manse seigneurial avec une *curtis* (acte) et un groupe de manses ingénueles et serviles à proximité, ce qui correspond assez bien à l'image classique du grand domaine bipartite, les terres arables de la réserve se composent de deux blocs situés à plusieurs milles du centre domanial et deux groupes de manses en sont également éloignés. La seconde grande couture de la *villa Floriacus*, sise au nord de Reims, ne peut évidemment pas avoir fait partie de la même entité

¹¹⁴ M. Bur, *La formation du comté de Champagne, v. 950 – v. 1150*, Nancy, 1977, pp. 108-109 et *La Champagne féodale*, pp. 115-119.

¹¹⁵ Le premier chiffre est mesuré à vol d'oiseau, le second correspond à la distance par la route, en passant par Chaumuzy, pour aller vers Reims, comme le firent les reliques de saint Remi leur de leur retour du monastère d'Orbais en 900.

¹¹⁶ Voir note précédente.

¹¹⁷ Remi dans son testament apparaît comme le propriétaire de l'*ager Portensis*. F. Bange, « L'*ager* et la *villa*, structures du paysage et du peuplement de la région mâconnaise à la fin du haut Moyen Âge (IX^e - XI^e siècles) », *Annales E.S.C.*, 39, 1984, pp. 529-569.

¹¹⁸ Le Petit-Fleury, hameau de la commune de Sermiers (Marne, canton de Verzy). Auguste Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 104. *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, pp. 6-7 et 112.

territoriale que la *villa* ! L'acte de 867 ne stipule d'ailleurs pas la donation d'une *villa* entière, mais de biens situés *in quadam villa ... Floriacus*.

Au nord de Reims, **Curtis Rucunicus** correspond à un hameau aujourd'hui disparu de la commune de Brimont, Rocquincourt¹¹⁹. D'après le pouillé antérieur à 1312, il y avait là une chapelle dépendant de la paroisse de Courcy¹²⁰. L'église de Courcy était dédiée à la Vierge, celle de Rocquincourt à saint Pierre, les deux premiers patrons de l'abbaye des Fossés¹²¹. Dans la commune limitrophe de Bourgogne, saint Maur était également le patron de l'église paroissiale¹²² ! Brimont, Courcy et Bourgogne ont pu constituer un même ensemble territorial, peut-être propriété du fisc, au même titre que le grand domaine royal voisin de Jouy-*Gaugiacus* (Saint-Thierry) offert par le roi Thierry (511-534), fils de Clovis, à saint Thierry, où il faut peut-être rechercher une autre possession rémoise des Fossés : **Mastiacus/Mafriacus**. Le manse ingénule qui y est situé suit le même régime de charges que les tenures de Rocquincourt¹²³. *Mastiacus* est introuvable dans la toponyme régionale, mais la forme correcte du nom était peut-être représentée par la graphie primitive du polyptyque : *Mafriacus*¹²⁴, ce qui pourrait convenir au village de Merfy, situé entre Saint-Thierry et Courcy.

Nous devons rechercher **Pimella** à proximité de **Floriacus**, puisque les deux manses, situés dans ce lieu par le texte du polyptyque, étaient comptés dans les sept manses de *Floriacus* en 867 et que ces sept tenures suivent le même régime de charges, distinct de celui qui était imposé aux manses localisés au nord de Reims¹²⁵. *Pimella* est sans aucun doute Pimelle, une localité disparue du terroir de Chaumuzy (à neuf kilomètres au nord ouest de

¹¹⁹ Rocquincourt, lieu-dit disparu de la commune de Brimont, Marne, canton de Bourgogne. A. Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 229 : dernière mention en 1860, dans le dictionnaire géographique de la Marne de Cornet-Paulus.

¹²⁰ A. Longnon, *Pouillés de la province de Reims*, Paris, 1908, p. 13 : *in villa de Rocquignicourt*.

¹²¹ L'autel de Courcy (Marne, canton de Bourgogne) avait été donné au Trésorier du chapitre cathédral par l'archevêque Gervais en 1067, à l'occasion de la fondation d'un chapitre de chanoines de Saint-Augustin dans l'église Saint-Denis à Reims (édition P. Demouy, *Actes des archevêques de Reims d'Arnoul à Renaud II (997-1139)*, t. 2, Nancy, 1982, n° 39, pp. 124-128). Courcy n'apparaît pas dans les sources avant 1067, mais, un autre écart situé sur le territoire de la commune actuelle, Les Coulemelles, est également connu depuis la fin du Xe siècle, ce qui semble confirmer l'ancienneté du terroir de Courcy : *In Colomella habet accolam .I. quam tenet Berherus for.; soluit inde denarios .XXIII. (Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, p. 81)*. Les Coulemelles, écart détruit de la commune de Courcy, Marne, canton de Bourgogne.

¹²² Pouillé antérieur à 1312 édité par A. Longnon, *Pouillés de la province de Reims*, Paris, 1908, p. 16.

¹²³ *Quattuor vero mansi, qui sunt in Curte Rokiniaco et unus, qui est in Mastiaco, solvit unusquisque scintulas .C.*

¹²⁴ Le texte du polyptyque donne *Mafriacus* raturé en *Mastiacus* peut-être sous l'influence du texte de la donation royale de 867, qui ne contient que la graphie *Mastiacus*. Comme me l'écrit J.-C. Malsy, la forme *Mastiacus* devrait évoluer phonétiquement en *MASSY / *MESSY ('STI' devient 'SSI'). Pour la forme *Mafriacus* ('FRI' subsiste), l'évolution serait *MAFRY / *MEFRY. Le déplacement du 'R' est philologiquement acceptable, mais toutes les formes anciennes assurées indiquent la présence de la consonne 'L' à Merfy (*Milfiacum, Melfegium, Milfeia*). A. Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 163.

¹²⁵ *Quinque mansi, qui sunt in Floriaco et duo, qui sunt in Pimella, solvit unusquisque scintulas .CL.*

Fleury) détruite durant les guerres du XVI^e siècle¹²⁶. Chaumuzy appartenait au fisc royal, sans doute depuis le VI^e siècle. D'après le témoignage de la première *vita* dite de Fortunat, Chaumuzy fut le lieu d'un miracle de guérison accompli par saint Remi de son vivant¹²⁷. Entre 642 et 656, le domaine de Chaumuzy fut donné aux moines de Saint-Remi de Reims par le maire du palais d'Austrasie, Grimoald, pour le salut de son âme, en même temps que Witry¹²⁸. La *villa* de Chaumuzy reçut une charte d'immunité particulière du roi Thierry IV (721?-737) au début de son règne, à la demande de l'archevêque Rigobert, vers 720¹²⁹. *Pitmella* apparaît également dans le polyptyque de Saint-Timothée de Reims rédigé dans le dernier quart du Xe siècle¹³⁰.

7. Conclusions

La présence d'un petit groupe de manses rattachés à la *villa Floriacus*, mais situés dans les limites de la *villa* voisine de Chaumuzy¹³¹, nous ramène au caractère composite du *mansus Floriacus* et à l'hypothèse d'une donation taillée par Charles le Chauve en 867 dans des lambeaux des riches possessions foncières royales de la vallée de la Marne et du Rémois. Le fisc royal et la grande aristocratie sont bien représentés dans la région. A proximité du groupe septentrional des biens rattachés à *Floriacus*, autour de Rocquincourt, on trouve Jouy¹³², aux mains de Thierry I^{er} (511-534). et peut-être Witry¹³³, dans celles du maire du palais d'Austrasie, Grimoald (642-656). Dans la vallée de la Marne, les domaines royaux alternent avec les possessions des grands, depuis Vandières¹³⁴ (Thierry I^{er}), Châtillon-sur-

¹²⁶ A. Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 213.

¹²⁷ *Vita Remedii* dite de Fortunat, éd. B. Krusch, MGH AA, t. 4/2, p. 65 (AA SS, Octobre, t. 1, pp. 128-131) : *in vico Calmaciaco*. HRE, I, 11, p. 422. J.-C. Malsy (*Les noms de lieu du département de l'Aisne*, 3 vol., Saint-Quentin, 1999-2001, t. 1, p. 291 (Dictionnaire topographique de Picardie, 1)) propose de rendre à Chaumuzy un *triens* mérovingien à la légende CALMACIACO VICO. Sous l'épiscopat de Foulques, lors du retour du corps de Remi vers Reims (882-883), depuis le monastère d'Orbais, où il avait mis à l'abri des Normands, le cortège fit étape à Chaumuzy, où on déposa les reliques dans l'église dédiée à Remi. Le lendemain matin, le saint multiplia les miracles. HRE, I, 21, p. 438.

¹²⁸ HRE, II, 7, p. 455.

¹²⁹ HRE, II, 11, p. 459.

¹³⁰ *In Pitmella habet accolam .I. quam tenet Bauo for.; soluit in censum solidos .IIII. et dimidium*. *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, p. 81.

¹³¹ Chaumuzy, Marne, canton de Ville-en-Tardenois. M. Sot, *Flodoard*, p. 686.

¹³² Jouy-lès-Reims, Marne, canton de Ville-en-Tardenois, don de Thierry I^{er} à saint Thierry. *Vita Theoderici*, AA SS, Juillet, t. 1, p. 61. Flodoard, HRE, livre I, 24, p. 125. M. Sot, *Flodoard*, p. 683.

¹³³ Grimoald donne ses domaines de *Calmiciacum* et *Victuriacum* Avec Auguste Longnon (*Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 305), plusieurs historiens identifient le *Victuriacus* donné à saint Remi par le maire du palais d'Austrasie, Grimoald, en même temps que Chaumuzy, avec Witry-lès-Reims (Marne, canton de Bourgogne), situé comme Jouy au nord de Reims. Flodoard, HRE, livre II, 7, p. 149. M. Sot, *Flodoard*, p. 440. Après la mention de Flodoard, il n'est toutefois plus question de Witry dans les sources avant le XII^e siècle (*Wistereyum* – 1119 ; *Wistereium* – 1222 ; *Witri* – 1231). M. Bur (*La formation du comté de Champagne*, p. 94 et note 42) propose d'y voir plutôt Vitry-en-Perthois (Marne, canton de Vitry-le-François). Au XII^e siècle, l'Eglise de Reims revendiquait, en vertu d'un très ancien droit de propriété, la suzeraineté sur Vitry et d'autres domaines passés aux mains des comtes de Champagne au X^e siècle.

¹³⁴ Vandières, Marne, canton de Châtillon-sur-Marne. *Vicus* avec un atelier monétaire mérovingien, qui frappe à la légende VINDARIA VI. G. Depeyrot, *Le numéraire mérovingien*, t. 2,

Marne¹³⁵ et Fleury (Charles le Chauve), Chaumuzy (Grimoald), Épernay¹³⁶ (propriété d'un contemporain de Clovis et de Remi, *Eulogius*, un grand – *vir praepotens* – d'origine romaine d'après son patronyme), le *locellus* d'Hautvillers¹³⁷ (propriété de deux frères vers 658), près de la *villa* de Dizy¹³⁸, Tours¹³⁹ (palais royal de Charles le Chauve) et Condé-sur-Marne¹⁴⁰ (Charles le Chauve en 861). Dans ce contexte de propriétés et de donations royales, les vicissitudes de certains domaines évoquent de fréquents va-et-vient entre le roi-donateur, ses fidèles et les institutions ecclésiastiques bénéficiaires¹⁴¹. Une première série importante de spoliations a suivi l'éviction de Rigobert par Charles Martel peu après 719 et son remplacement sur le siège rémois par l'usurpateur Milo¹⁴² : en 769, Chaumuzy était redevenu un *palatium publicum* de Carloman¹⁴³. D'autres spoliations ont eu lieu durant la longue vacance du siège épiscopal rémois, entre la déposition d'Ebbon (835, 840-841) et l'élection d'Hincmar (845)¹⁴⁴. Dans la vallée de la Marne, le roi avait alors remis la main sur Vandières¹⁴⁵ et sur Épernay¹⁴⁶.

Wetteren, 1998, p. 64, avec attribution erronée à Vendières (Aisne, canton de Charly). Voir J.-C. Malsy, *Les noms de lieu du département de l'Aisne*, t. 3, p. 635. *Vita Theoderici*, AA SS, Juillet, t. 1, p. 61. Flodoard, *HRE*, livre I, 24, p. 125. M. Sot, *Flodoard*, p. 683.

¹³⁵ Châtillon-sur-Marne, Marne, chef-lieu de canton. Un des groupements de colonges décrit avec l'ancien domaine royal de Condé-sur-Marne, donné à l'Eglise de Reims par Charles le Chauve en 861, y est situé. *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, pp. 67 et 73. L'archevêque Hervé (†922) y construisit un château, que tinrent son frère et son neveu. Flodoard, *Annales*, année 940, p. 76 et 949, p. 125.

¹³⁶ Epernay, Marne, chef-lieu de canton. Flodoard, *HRE*, livre I, 14, p. 92. M. Sot, *Flodoard*, p. 682.

¹³⁷ Hautvillers, Marne, canton d'Ay. Flodoard, *HRE*, livre II, 7, p. 148 et note 7. Echange réalisé par l'archevêque Nivard. M. Sot, *Flodoard*, p. 686.

¹³⁸ Dizy, Marne, canton d'Ay. L'archevêque Rieul (673/674 – † 688/693) achète la partie de Dizy située dans les limites de l'évêché. Flodoard, *HRE*, livre II, 10, p. 155. Il ne s'agit pas de Dizy-le-Gros (Aisne, canton de Rozoy-sur-Serre), comme l'avance erronément J. Lusse, *Naissance d'une cité. Laon et le Laonnois du V^e au X^e siècle*, Nancy, 1992, p. 283. J.-C. Malsy, *Les noms de lieu du département de l'Aisne*, t. 1, p.

¹³⁹ Tours-sur-Marne, Marne, canton d'Ay. Propriété de l'Eglise épiscopale (?) de Tours, *in villa sue ecclesie regio dono data*, d'après une lettre d'Hincmar à l'archevêque Adelold (875-882). Flodoard, *HRE*, livre III, 21, pp. 277 et 281. Un acte perdu de l'archevêque Renaud I^{er} de Reims de 1088, signalé par la *Gallia Christiana*, IX, 76, mentionne la donation de l'église de Bouzy, *juxta oppidum Turris super Matronam* à l'abbaye Saint-Martin de Tours, en 1088. P. Demouy, *Actes des archevêques de Reims*, t. 2, n° 73, p. 226.

¹⁴⁰ Condé-sur-Marne, Marne, canton de Châlons-en-Champagne. *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, pp. 71-72.

¹⁴¹ Donations à l'Eglise de Reims rassemblées par E. Ewig, « Die fränkischen Teilreiche im 7. Jahrhundert (613-714) », rééd. dans *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973)*, t. 1, p. 183, n. 48 et M. Sot, *Flodoard*, pp. 680-694.

¹⁴² E. Ewig, « *Milo et eiusmodi similes* », rééd. dans *Spätantikes und fränkisches Gallien*, t. 1, pp. 189-219.

¹⁴³ E. Ewig, « 'Descriptio Franciae'. Francia, Austria, Neustria », rééd. dans *Spätantikes und fränkisches Gallien*, t. 1, p. 294.

¹⁴⁴ La *Vita Remigii d'Hincmar, l'Historia Remensis Ecclesiae* de Flodoard et l'inventaire de la correspondance d'Hincmar qu'elle contient permettent de tracer un tableau assez détaillé des spoliations subies par l'Eglise de Reims sous les règnes de Louis le Pieux et de Charles le Chauve. J. Devisse *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, 3 vol., Genève, 1976, t. 1, pp. 105-113; M. Sot, *Flodoard*, pp. 493-497.

¹⁴⁵ Vandières avait été donnée en bénéfice à *Angilrannus aulicorum quidam* (Flodoard, *HRE*, livre I, 24, p. 125). Il s'agit d'Engilramne, chambrier et conseiller intime de Charles le Chauve, disgracié et dépouillé de ses honneurs vers 871-872 pour avoir cessé de plaire à la reine

A *Floriacus* même, le monastère des Fossés ne détient que le centre d'exploitation, l'église et des manses dépendants. Avec une avancée dans la *villa* voisine de Chaumuzy à Pimelle, l'abbaye détient simultanément des terres arables et des tenures au nord de Reims, dans des écarts des *villae* de Courcy et de Saint-Thierry. Ce chevauchement dans d'anciennes possessions royales n'est pas un fait isolé. Lorsque Thierry I^{er} cède Jouy et Vandières (entre 511 et 534) et lorsque Grimoald donne Witry (?) et Chaumuzy (entre 642 et 656), ces libéralités portent simultanément sur des *villae* situées au nord de Reims et dans la vallée de la Marne.

Les domaines du fisc à Chaumuzy et à Fleury étaient à nouveau en voie de démembrement entre plusieurs propriétaires en 867, au moment où l'abbaye des Fossés reçut le *mansus Floriacus* et ses dépendances. Au nord de Reims, les quatre manses de la *Curtis Rucunicus* évoquent d'ailleurs l'existence de la *curtis* centrale d'une *villa* plus étendue. L'analyse linguistique indique une formation du toponyme en deux époques : d'abord, au début du moyen âge, l'apparition d'un toponyme en « *-iacus* » construit sur le nom de personne germanique *Rocco*; ensuite une seconde suffixation en « *-cour* », dont l'apparition peut sans doute être située dans le courant du VIII^e siècle. Elle témoigne du déplacement, de la disparition ou de la surimposition de la nouvelle *curtis* à l'ancien site de « **Rukuniacus* », à l'occasion d'un changement dans l'organisation domaniale de la région. La *Curtis Rucunicus* a peut-être été le centre d'exploitation d'une *villa* correspondant à l'ancien domaine de Courcy-Brimont-Bourgogne. La même structure se présente par exemple à quelques kilomètres de « Courcy-Rocquincourt », dans la grande

Richilde. C'est probablement après ces événements qu'Hincmar obtint sa restitution. *Deperdita* n° 13 : Tessier, t. 3, p. 5 et note 7. M. Sot, *Flodoard*, pp. 410-411 et 683.

¹⁴⁶ Le cas d'Épernay est intéressant : avant la restitution opérée par Charles le Chauve, le domaine avait été rendu à l'archevêque Ebbon par un diplôme de Louis le Pieux et de Lothaire. *HRE*, II, 19, p. 470. Le 1^{er} octobre 845, Charles le Chauve restitue à l'Église de Reims les *villae* d'Épernay, *Euilliacum* et *Culmisiacum*. L'identification de deux de ces domaines a longtemps fait problème. Le diplôme de restitution n'est connu que par des copies tardives, qui offrent les graphies *Euilliacum*, *Uilliacum* ou *Juliacum* pour la seconde *villa* ; *Culmisiacum*, *Culmisciacum* pour la troisième. Georges Tessier (t. 1, p. 210) retient **Epernay**, **Œuilly** (Marne, canton de Dormans) et **Cormicy** (Marne, canton de Bourgogne) ; J. Devisse (*Hincmar*, t. 1, p. 110), **Epernay**, **Juilly** (? il n'existe aucun village de ce nom dans les districts où fut possessionnée l'Église de Reims) et **Chaumuzy** ; M. Rouche (« La destinée des biens de saint Remi durant le Haut Moyen Âge », *Villa. Curtis. Grangia. Economie rurale entre Loire et Rhin de l'époque gallo-romaine au XII^e-XIII^e siècle*, Munich, 1983, pp. 47-48, n. 11 [Beihefte der Francia, 11]), **Œuilly** et **Cormicy**, M. Sot (*Flodoard*, pp. 494-495), **Epernay**, **Leuilly** (Aisne, canton de Coucy-le-Château-Auffrique) et **Cormicy**. Au terme d'une longue enquête, Jean-Claude Malsy (*Les noms de lieu du département de l'Aisne*, t. 2, pp. 548-561) a montré qu'il fallait lire *Luliacum*, c'est-à-dire Leuilly-sous-Coucy dans l'Aisne, avec une église dédiée à saint Remi. Le domaine de Leuilly appartenait à l'Église de Reims depuis l'époque mérovingienne. Il fut perdu durant la vacance du siège rémois consécutive à la déposition d'Ebbon et donné par Charles le Chauve en bénéfice à Richuin, au lendemain du Traité de Verdun (843), comme le rappelle Hincmar dans la *Vita Remigii* (28, p. 324) : *villam Luliacum Richuino in beneficium dedit* (voir aussi *HRE*, I, 20 : *villas episcopii Remensis (...) Carolus suis distribuit militibus. Ex quibus villam Juliacum cuidam Ricuino dedit...*). L'épouse de Richuin, *Betta* ou *Berta* est frappée de maladie par saint Remi, après trois avertissements et meurt. Le diplôme laisse peu de doute sur l'identité de *Luliacum/Juliacum* : *Sparnacum, Euilliacum, uel quicquid ex eodem episcopatu Richuinus habuit*

villa de Sault-Saint-Remi, dont la cour seigneuriale était située vers 850 au lieu-dit disparu *Atriciaca Curtae*, lui aussi construit par suffixation en deux étapes¹⁴⁷.

Malgré leur éloignement relatif, les manses du polyptyque des Fossés situés de part et d'autre de Reims étaient soumis pour l'essentiel à la même coutume domaniale. On peut se demander si cette mise en ordre du régime domaniale a été l'œuvre des moines des Fossés, après leur prise de possession de la *villa Floriacus* en 867, ou si l'unité des charges paysannes remontait à une époque antérieure, dans le cadre d'une administration coordonnée des domaines royaux de la vallée de la Marne et du Rémois¹⁴⁸ ? Le chapitre consacré à *Floriacus* tranche par sa forme et son vocabulaire technique sur les autres possessions des Fossés décrites dans le polyptyque. L'usage du mot *nappatica* pour désigner le lot corvée indique clairement une rédaction locale¹⁴⁹, sans doute à l'occasion d'une description, élaborée par les moines quelques temps après la donation de 867, comme le suggère les éléments de l'*usus loci*, qui figurent à la fin du chapitre de Fleury¹⁵⁰ et la mention d'un terrain à Reims, le long de la *via publica*¹⁵¹, qui ne figure pas dans l'acte de Charles le Chauve de 867. Le style et le vocabulaire du passage ont été rapprochés de ceux d'un autre fragment de polyptyque élaboré par les moines des Fossés pour décrire leurs biens situés à Paris¹⁵². Ces éléments stylistiques plaident pour l'hypothèse d'un polyptyque constitué d'éléments hétérogènes, rassemblés au cours de la période 867-885 ou après 921, par un copiste qui a voulu de cette façon dresser un inventaire d'une partie du temporel ou des revenus des Fossés¹⁵³.

¹⁴⁷ Sault-Saint-Remi, Ardennes, canton d'Asfeld. *Ad Salicem Sancti Remigii, in Atriciaca Curtae est mansus dominicatus ... (Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, p. 48)*. Le toponyme médiéval *Atriciaca Curtae* a disparu sans laisser de trace.

¹⁴⁸ L'unité du système de charges dans les domaines royaux de la région est illustrée vers 861, par la description d'origine royale des domaines rattachés à la *villa* de Condé-sur-Marne, situés dans la vallée entre Châtillon-sur-Marne, en aval, et Condé. *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, pp. LXXVII-LXXX.

¹⁴⁹ *Mappa* est employé comme mesure de superficie, et spécialement pour désigner le lot corvée, dans le grand polyptyque de Saint-Remi de Reims, élaboré au milieu du IX^e siècle. L'expression « *nappatica, mappatica* », qui en dérive, apparaît dans le censier de Saint-Remi élaboré dans la 1^{ère} moitié du XI^e siècle, pour désigner les anciens responsables de ces lots corvées, désormais exploités sous le régime de la part de fruit ou de la censive. Elle s'est conservée dans la micro toponymie régionale avec des lieux-dits « *en nappage* ». Le terme est inconnu dans cette acception de mesure de superficie en dehors des sources rémoises du haut moyen âge.

¹⁵⁰ D. Hägermann, A. Hedwig, *Das Polyptychon*, p. 94.

¹⁵¹ *Est etiam una area in Remis pertinens ad ipsum mansum, quæ habet de uno latere iuxta terram Sanctæ Mariæ pedes .CXVI. De alio latere iuxta terram Sancti Crispini pedes .CXVI. De una fronte iuxta terram Sanctæ Mariæ pedes .LXVI. Ex alia fronte iuxta viam publicam pedes .XLII.* D. Hägermann, A. Hedwig, *Das Polyptychon*, p. 94.

¹⁵² *Notitia de areis Sancti Petri Fossatensis monasterii, que sunt in Parisi civitate.* D. Hägermann, A. Hedwig, *Das Polyptychon*, p. 98-102. Voir ci-dessus, note 70.

¹⁵³ On peut relever notamment à l'appui de l'hypothèse d'un inventaire limité à une partie du temporel de l'abbaye, l'absence de Fleury-la-Rivière de l'église paroissiale et d'éléments de la réserve dont l'existence est connue au travers des services de travail : vignes et prés (*bannos .III., unum in vinea, alterum in prato, tertium in messe*) et un moulin (*Debet ducere annonam ad farinarium ...*). Les manses serviles doivent un lot-corvée dans les vignes seigneuriales (*unam nappaticam in vinea, de qua recipit tertiam partem*). D. Hägermann, A. Hedwig, *Das Polyptychon*, p. 94. Les autres chapitres du polyptyque, à l'exception de Miré (c. 9, p. 93) et de

Jean-Pierre Devroey
Université libre de Bruxelles – Académie royale de Belgique

Favières (c. 16, p. 96) ne contiennent aucune description de la réserve. L'expression « *mansus carroperarius / manoperarius* » distingue nettement les chapitres 1 à 6 des chapitres 7 à 18.